

SÉNAT

Session ordinaire de 1918.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 8^e SÉANCE

Séance du jeudi 7 février.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuses et demande de congé.
3. — Dépôt par M. Colliard, ministre du travail et de la prévoyance sociale, de deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés :
Le 1^{er}, au nom de M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes et au sien, relatif au recensement industriel. — Renvoi aux bureaux. — (N^o 39);
Le 2^e, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, modifiant les limites d'âge de radiation des cadres des officiers de complément. — Renvoi à la commission de l'armée. — (N^o 40).
4. — Dépôt par M. Henry Chéron d'un avis de la commission de l'armée sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier divers articles des codes de justice militaire pour l'armée de terre et pour l'armée de mer. — (N^o 42).
5. — Dépôt par M. Jénouvrier d'un rapport, au nom de la commission de la marine, sur sa proposition de loi ayant pour objet d'abroger, dans l'intérêt des veuves nécessitées et non remariées, des inscrits maritimes tués à l'ennemi ou décédés des suites de leurs blessures ou de maladies contractées au front, la condition insérée aux dernières lignes du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi des 14-15 juillet 1908. — (N^o 41).
Dépôt par M. Lhopiteau d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter la loi du 19 mars 1917 concernant la procédure pour la liquidation des successions. — (N^o 43).
Dépôt par M. Perchot d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur le régime des fabrications de guerre. — (N^o 44).
6. — 2^e tour de scrutin pour la désignation de trois membres du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation.
7. — 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver un avenant à la convention de rétrocession des tramways départementaux de Tarn-et-Garonne et de modifier le maximum du capital d'établissement du réseau.
Déclaration de l'urgence.
Adoption des deux articles et de l'ensemble du projet.
8. — Discussion de l'interpellation de M. Perchot sur les projets du Gouvernement en vue d'une union économique des nations amies et alliées :
MM. Perchot, Touron et Clémentel, ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes.
Ordre du jour de MM. Herriot et Perchot. — Adoption.
9. — Ajournement de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réprimer la spéculation sur les denrées et marchandises et notamment sur le charbon :
MM. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement; Maurice Colin, rapporteur, et Touron.
10. — Résultat du 2^e tour de scrutin pour la désignation de trois membres du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation : MM. Poirson, Perchot, et de Las Cases, élus.
11. — Règlement de l'ordre du jour.

SÉNAT — IN EXTENSO

12. — Congé.
Fixation de la prochaine séance au vendredi 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à quinze heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Larere, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 31 janvier.

Le procès-verbal est adopté.

2. — EXCUSES ET DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Quesnel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour ni à celles qui suivront.

M. Saint-Germain s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé. Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

3. — DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Colliard, ministre du travail et de la prévoyance sociale. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et au sien, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au recensement industriel.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé aux bureaux.
Il sera imprimé et distribué.

M. le ministre. J'ai l'honneur également de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant les limites d'âge de radiation des cadres des officiers de complément.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission de l'armée.
Il sera imprimé et distribué.

4. — DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. La parole est à M. Chéron.

M. Henry Chéron. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, un avis présenté au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier divers articles des codes de justice militaire pour l'armée de terre et pour l'armée de mer.

M. le président. L'avis sera imprimé et distribué.

5. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission de la marine, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Jénouvrier, ayant pour objet d'abroger, dans l'intérêt des veuves nécessitées et non remariées, des inscrits maritimes tués à l'ennemi ou décédés des suites de leurs blessures ou de maladies contractées au front, la condition insérée aux dernières lignes du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi des 14-15 juillet 1908.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Lhopiteau.

M. Lhopiteau. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter la loi du 19 mars 1917 concernant la procédure pour la liquidation des successions.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Perchot.

M. Perchot. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur le régime des fabrications de guerre.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

6. — 2^e TOUR DE SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

M. le président. L'ordre du jour appelle le 2^e tour de scrutin pour la désignation de trois membres du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation.

Conformément à la résolution votée par le Sénat le 25 mai 1905, le scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.

Je prie MM. les scrutateurs désignés à la dernière séance de vouloir bien se charger du dépouillement du vote.

M. Loubet voudra bien présider le bureau de vote.

Le scrutin est ouvert.

Il sera fermé dans une demi-heure.

7. — ADOPTION D'UN PROJET DE LOI RELATIF AUX TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX DE TARN-ET-GARONNE

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver un avenant à la convention de rétrocession des tramways départementaux de Tarn-et-Garonne et de modifier le maximum du capital d'établissement du réseau.

M. Capéran, rapporteur. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'urgence est déclarée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — Est approuvé l'avenant n^o 3 passé, le 18 août 1915, entre le préfet de Tarn-et-Garonne, au nom du département, et la compagnie des tramways de Tarn-et-Garonne pour la modification, d'une part, de la convention de rétrocession des tramways départementaux de Tarn-et-Garonne, déjà modifiée par les avenants annexés aux décrets des 3 septembre 1911 et 6 mai 1913 et, d'autre part, du cahier des charges

annexé, avec ladite convention, au décret du 9 septembre 1909.

« Une copie certifiée conforme dudit avenant restera annexée à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — Le maximum du capital de premier établissement, tel qu'il est défini par l'article 4 du décret du 9 septembre 1909 pour le réseau des tramways de Tarn-et-Garonne, est porté du chiffre de 10,495,909 fr. à celui de 10 millions 569,571 fr. 53.

« Le maximum du capital de premier établissement, tel qu'il est défini par l'article 3 du décret du 6 mai 1913, pour le tronçon commun aux lignes de Valence à Montaigne et de Montaigne vers Agen, est porté du chiffre de 375,304 fr. à celui de 382,147 fr. 84 centimes.

« Les maxima des subventions globales ou partielles de l'Etat restent fixés aux chiffres indiqués par l'article 4 du décret du 9 septembre 1909 et l'article 3 du décret du 6 mai 1913. — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

8. — DISCUSSION D'UNE INTERPELLATION

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Perchot sur les projets du Gouvernement en vue d'une union économique des nations amies et alliées.

La parole est à M. Perchot pour développer son interpellation.

M. Perchot. Messieurs, de nombreux et importants débats ont eu lieu, tant au Sénat qu'à la Chambre, sur la politique extérieure de la France et de l'Entente. Nos ministres des affaires étrangères ont exposé avec éloquence nos buts de guerre et exprimé les espérances, les volontés irréductibles de tous les Français quant au retour des provinces envahies en 1870-1871. Les chefs du Gouvernement ont dit par quelles mesures ils entendaient porter au maximum notre puissance militaire, en vue de vaincre l'ennemi.

Toutefois, il est un point, il est un moyen d'action sur lequel le Gouvernement et le Parlement ne se sont pas expliqués — soit que l'occasion ne s'en soit pas nettement offerte, soit qu'il leur ait paru plus opportun d'ajourner le débat.

Ce moyen d'action, c'est la pression économique, que, sous des formes diverses, les alliés peuvent faire peser sur les empires centraux. Ces jours derniers encore, le conseil supérieur de guerre à Versailles a fait une déclaration d'une remarquable netteté. Les hommes d'Etat alliés y ont ajouté d'éloquents considérations sur les idées et les volontés de l'Entente. Mais aucune mention n'est faite dans ce document de l'action économique d'importance primordiale que l'Entente est en mesure et, j'ajouterais, dans l'obligation d'exercer. Dans l'état d'équilibre militaire où nous nous trouvons en ce moment par rapport à la coalition ennemie — équilibre appelée d'ailleurs, par le concours de l'armée américaine, à se transformer en une supériorité indéniable de l'Entente — dans cet état présent, dis-je, d'équilibre militaire, une force, une arme nouvelle peut et doit, en nos mains, être d'effet décisif.

C'est bien ainsi que les meilleurs esprits des nations alliées envisagent actuellement l'action économique. Bien conçue, elle leur paraît propre d'une part à abrégier la durée de la guerre, d'autre part, à en déterminer l'issue favorable.

J'ai donc estimé — et je vous demande à ce propos, messieurs, votre bienveillance

et votre indulgence coutumières — j'ai donc estimé le moment venu de donner au Sénat une occasion de marquer son assentiment pour cette politique économique de l'Entente. Le Gouvernement, qui n'entend négliger aucune des forces de la France, qui est acquis à toute entreprise légitime propre à briser l'orgueil de nos ennemis, puisera dans ce débat, et je l'espère dans votre vote, une confiance, une autorité nouvelles, pour poursuivre, auprès des alliés, la réalisation méthodique et puissante de cette action économique. (*Très bien ! très bien !*)

Que l'heure soit venue de recourir à ce moyen suprême de coercition, tout l'indique : l'état d'avancement de la guerre, dont un nouveau facteur peut, en raison de la lassitude des peuples ennemis, précipiter la fin ; l'état d'épuisement industriel de l'Allemagne elle-même, beaucoup plus vulnérable que naguère dans sa production ; la prépondérance économique de l'Entente, qui n'a jamais été aussi marquée qu'à l'heure présente ; les déclarations même des hommes d'Etat alliés.

C'est l'adhésion de l'union américaine, puis de la plupart des républiques sud-américaines et des états asiatiques qui, au cours de la dernière année, a conféré à l'Entente cette prépondérance économique absolue ; ces grandes nations, détentrices de la majeure partie des richesses naturelles et des matières premières du monde, lui présentaient, en effet, un apport d'une valeur inestimable.

Ce fait essentiel, il est un homme d'Etat qui, ayant contribué à le provoquer, l'a distingué des premiers dans toute son ampleur et, je le crois, dans toutes ses répercussions, c'est le président Wilson.

M. Wilson n'a pas eu le seul et rare mérite de définir le fond même du terrible drame contemporain qui met aux prises deux principes de civilisation politique, l'autocratie et la démocratie ; de fixer l'idéal vers lequel nous conduit cette guerre sanglante, la société des nations libres ; de dresser, dans son récent message, avec une force et une clarté admirables, le programme de la paix future. Il a voulu et il a su préciser aussi le principal moyen de succès, le moyen grâce auquel les nations démocratiques triompheront — l'union, l'action économiques.

Les hommes d'Etat anglais estiment, de même, que le meilleur moyen d'en finir avec les empires centraux est d'organiser sans eux, contre eux, la production et la répartition. Tout récemment, les leaders du libre-échangeisme et du protectionnisme britannique, M. Runciman et sir Edward Carson, et l'éminent représentant des tendances conciliatrices, M. Bonar Law, faisaient à ce sujet des déclarations explicites. M. Lloyd George précisait, dans son discours-programme du 5 janvier, dont vous savez le retentissement : « La situation économique, à la fin de la guerre, sera des plus difficiles. Tant d'efforts auront été consacrés à la poursuite de la guerre, qu'il en résultera inévitablement une disette mondiale des matières premières. Cette disette augmentera d'autant plus que la guerre durera encore plus longtemps. Et il est inévitable que les pays qui possèdent les matières premières voudront servir d'abord eux-mêmes et leurs amis. »

Enfin, les ministres français, s'ils se distinguent par une extrême réserve, s'ils ne prononcent point de manifestes, nous ont du moins, par leur activité, donné tout motif de croire qu'eux aussi envisagent l'exclusion économique prononcée contre les empires centraux, comme l'ultime moyen de briser leurs prétentions annexionnistes.

Cette conviction commune des hommes

d'Etat des nations alliées provient de causes diverses, dont la plus importante peut-être est l'épuisement de l'Allemagne.

Cet épuisement est assez différent de ce que s'imaginent la plupart des Français — étant d'ordre industriel plutôt qu'alimentaire — et infiniment plus grave qu'ils ne le croient.

Depuis une trentaine d'années, sous l'action de causes diverses, l'Allemagne est devenue un pays à économie industrielle, dont la richesse provient de l'extraordinaire essor industriel et commercial.

Or, sur quoi repose cette étonnante production ? Sur l'emploi et la transformation de matières premières, dont la presque totalité provient des pays de l'Entente.

Longtemps, malgré la guerre, l'industrie allemande a pu « tenir », parce que, dès la mobilisation, le gouvernement impérial, instruit de la réalité, avait créé un « département des matières premières » et instauré une politique des matières premières d'une clairvoyante activité ; et parce que, l'Union américaine, les Etats d'Amérique du Sud et d'Asie figurant alors parmi les neutres, l'Allemagne pouvait y acquérir des stocks considérables de ces matières.

Mais quarante-deux mois ont passé ; progressivement, l'univers presque entier s'est fermé à nos ennemis. Une terrible disette de matières premières — beaucoup plus redoutable encore que la gêne alimentaire, cependant si douloureuse, sévit Outre-Rhin. (*Assentiment.*)

L'Allemagne parvient, à force d'expédients coûteux, en employant des centaines de succédanés, à maintenir ses fabrications de guerre. Mais toutes ses industries de paix, celles des chaussures, du linge, du vêtement, celles qui satisfont aux multiples besoins d'une population civilisée, sont enrayées ou même arrêtées.

C'est que l'empire germanique, s'il possède de la houille, du fer et de la potasse, ne recèle, il convient de le préciser, ni les métaux non ferreux indispensables à l'industrie, ni coton, ni graines oléagineuses, ni caoutchouc, ni une quantité et une variété suffisantes de laines, de cuirs et peaux, etc.

Ces matières nécessaires à la production, ce sont les Etats affiliés à l'Entente qui, comme nous l'avons dit déjà, les possèdent. L'angoisse qui règne chez nos ennemis, qui domine en quelque sorte tous les autres sentiments nationaux, c'est donc que ces Etats alliés se concertent, s'unissent pour partager ces matières, d'où le travail fait naître la vie et la richesse et pour les refuser, même après la cessation des hostilités, aux puissances centrales. (*Très bien !*)

C'est cette crainte obsédante qui, dès l'été dernier, après l'adhésion à l'Entente des Etats américains, a fait renoncer nos ennemis à leur projet de Mittel-Europa — projet qui tendait à mettre aux mains des Hohenzollern un immense empire économique, formé des Etats allemands et des Etats vasseaux, Turquie, Bulgarie, etc.

Des hommes comme Lichnovski, ancien ambassadeur d'Allemagne à Londres, des journaux comme le *Berliner Tageblatt* et la *Frankfurter Zeitung* déclarèrent qu'une telle puissance économique alarmerait les Anglo-Saxons et les Latins et les déciderait à former, entre eux, une formidable union douanière.

Or, firent-ils entendre, entre le Mittel-Europa germanique, dépourvu de matières premières, c'est-à-dire des moyens de production, et l'union économique des alliés, bénéficiant du monopole de ces matières nécessaires à la production, il n'y aurait pas d'équilibre possible. L'union anglo-saxonne et latine serait, en fait, la maîtresse du monde.

A la suite de ces protestations, le projet

de Mittel-Europa fut officiellement abandonné.

Depuis lors, les économistes et les industriels n'ont cessé d'exprimer leurs doléances, quant à la pénurie de matières premières et quant à la crainte d'en être, à la cessation des hostilités, totalement privés. Seul, le désir d'être bref m'empêche de vous citer ici de nombreux extraits de délibérations, de feuilles techniques, de rapports d'assemblées industrielles d'Allemagne. (Parlez!) Voici, à titre d'exemple, quelques citations :

« L'objectif principal est de pouvoir rétablir la situation commerciale et industrielle telle qu'elle existait avant la guerre, et il faut envisager d'abord l'approvisionnement en matières premières », professe le conseiller des mines Gothein, député au Reichstag (*Konfektionär*, janvier 1917).

« Nos usines sont complètement privées de matières premières », écrit G. Bernhard, dans son périodique économique *Plutus* (12 septembre 1917).

« On dit que les marchandises allemandes reprendront leur expansion victorieuse à travers le monde. Cela fait sourire l'étranger ; il sait bien que, sans matières premières, nous ne pourrions pas fabriquer de marchandises », déclare Emile Zimmermann dans la revue *Das grossere Deutschland* (24 octobre).

Ainsi, je ne saurais trop insister sur ce point : aveu de leur pénurie de matières premières, crainte d'une union économique des alliés qui refuse de les réapprovisionner à la signature de la paix : voilà ce qu'exprime, ce que clame toute l'Allemagne industrielle et officielle.

Rappelez-vous, messieurs, le discours du chancelier Michaelis au Reichstag, en juillet dernier. « La paix doit nous protéger contre la transformation de la ligue militaire de nos ennemis en une ligue économique. » Rappelez-vous la motion fameuse du Reichstag lui-même « repoussant tous les plans ayant pour objet l'isolement économique et les inimitiés internationales après la guerre. Seule, une paix économique préparera le terrain pour des relations pacifiques entre les nations ». (19 juillet.) Rappelez-vous maints vœux de congrès techniques allemands, réclamant la reprise avec les alliés des relations commerciales anciennes, grâce à la clause de la nation la plus favorisée.

N'est-ce point, de leur aveu même, dans l'espoir de trouver en Russie un premier appoint, propre à atténuer cet épuisement industriel, que le gouvernement impérial accepte de négocier avec Lenine et Trotsky ?

Ainsi, messieurs, aux desseins du président Wilson, aux projets des hommes d'Etat alliés, répondent les appréhensions de nos ennemis, leur terreur même (le mot est du sous-secrétaire d'Etat Müller). L'entente dispose d'un moyen d'action irrésistible sur l'Allemagne ; c'est de la condamner à demeurer dans l'état d'épuisement industriel où elle se débat actuellement, c'est de saper à la base de la production germanique.

Voyons donc comment l'Entente pourrait pratiquement organiser sa toute puissance économique d'une part, l'utiliser d'autre part, pour perpétuer la ruine industrielle, empêcher le relèvement de notre principal ennemi.

De grands efforts ont été réalisés, depuis deux ou trois ans, par la clairvoyante initiative des Etats alliés, en vue d'unir leurs forces économiques et de mettre en commun leurs ressources. Mais beaucoup de progrès restent à accomplir.

Le fait initial qui détermina les hommes d'Etat à entrer dans cette voie de coopération économique, c'est l'obligation d'opposer à l'ennemi, sur tous les fronts, une ré-

sistance économique égale à la résistance militaire ; c'est la nécessité de pourvoir de charbon, d'acier pour les fabrications de guerre, de céréales pour le ravitaillement, de tonnage maritime pour l'ensemble de ces transports, les Etats belligérants les plus atteints par la guerre — telle la France.

Il en est résulté, peu à peu, deux organisations complémentaires, qui tendent à transformer le régime de la production et de la répartition dans le monde : des organisations nationales, d'une part, chargées d'instituer le contrôle et la distribution des ressources de chaque Etat et d'indiquer au Gouvernement les quantités déficitaires ou excédentaires à acquérir ou à céder à l'étranger ; une organisation interalliée, d'autre part, qui a mission de régler les échanges essentiels entre les cobelligérants.

Les organisations nationales existent en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Italie. La nôtre se compose de comités généraux institués par l'Etat dans chaque industrie, qui centralisent tout ce qui a trait à ses besoins et aux moyens d'y subvenir (quantum d'importations, répartition, etc.). De composition et d'attributions variables, ils se dénomment : office central des céréales, comité des pâtes alimentaires, bureau des charbons, comité général des bois, comité des matières grasses, comité interministériel du plomb, comptoir d'exportation des produits métallurgiques, service de l'organisation de la flotte commerciale, comité des cuirs et peaux, comité de la verrerie et de la papeterie, comité des papiers, comité des métaux, etc.

Ces organes centralisateurs sont complétés, en quelque sorte, par un comité exécutif unique, chargé de rassembler, en France, les états (établis sous le contrôle des divers départements ministériels) des besoins d'importation par voie de mer (décret du 19 décembre 1917).

Cette organisation française répond aux exigences impérieuses du ravitaillement ; elle a une mission essentiellement limitée.

L'organisation interalliée, créée graduellement sous la pression des événements, conserve le même caractère partiel et inachevé. Elle est formée d'une série de conseils à compétence restreinte, juxtaposés et non point soumis à une impulsion commune.

L'un des plus anciens et des plus utiles de ces conseils interalliés est le comité du blé, créé en vertu de l'accord du 26 novembre 1916, qui enregistre les stocks existant chez les alliés, les grossit par des achats chez les neutres et les répartit, selon leurs besoins, entre les Etats cobelligérants.

D'autres offices interalliés sont chargés de telle ou telle sorte d'approvisionnements, de l'organisation du blocus contre les empires centraux, de la répartition du tonnage maritime entre les Etats de l'entente ; ils s'appellent : comité des achats, comité du blocus, comité du tonnage. Celui-ci, par exemple, a été fondé par l'acte final du 3 décembre 1917 de la conférence interalliée de Paris et siège à Londres ; il est composé de ministres de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de représentants de l'Union américaine. Ce comité établit les programmes joints d'importation et de répartition du tonnage pour le ravitaillement civil et militaire des pays alliés ; il fixe l'ordre d'urgence.

Ce sont là les bases de l'organisation centrale, qu'il convient d'achever. Il n'existe point, en effet, dans l'Entente, d'organe de direction économique qui puisse prescrire les mesures nécessaires de concentration et d'offensive.

Il n'est donc point étonnant que les dispositions prises à ce jour, d'un commun accord, par les alliés, soient d'ordre strictement défensif, d'efficacité immédiate, bor-

nées à la durée de la guerre. Et remarquons que ces dispositions, qui ont trait au partage des objets ou du tonnage vraiment indispensables, n'ont été concertées qu'entre quelques-uns des Etats de l'Entente.

Si l'on veut organiser vraiment la puissance économique de l'Entente, il faut donner à ce système une extension considérable ; il faut l'étendre à toutes les nations alliées et amies — à toutes les denrées alimentaires, matières nécessaires à la production et flottes de transport — enfin à un laps de temps qui dépasse largement la fin de la guerre. (*Vive approbation.*)

Il convient, disons-nous, que l'Entente dispose des réserves économiques de tous les Etats amis et alliés. C'est, en effet, la véritable, l'unique manière, pour elle, de faire concourir effectivement, à l'abaissement de l'Allemagne, les nations d'Amérique latine et d'Asie qui, noblement, ont rompu avec cette ennemie du genre humain. (*Vive approbation.*)

Il importe d'accroître le nombre des ressources à mettre en commun : le café du Brésil, les laines de l'Argentine, le soufre du Texas, les nitrates du Chili, le manganèse de Russie, des Indes et du Brésil, les colons, soies et métaux d'Amérique et d'Asie sont, en effet, indispensables à l'alimentation ou à la production des Etats européens. En assurer la possession à l'Entente, la lui réserver (quitte, pour elle, à céder aux neutres une part équitable), c'est la doter d'un monopole, d'un moyen d'action inestimables.

Enfin, il est bien évident que la possession de ces matières aura plus de prix encore, lorsque les hostilités auront cessé. Considérons la France, par exemple ; n'est-ce point au moment où la production reprendra sur notre territoire, où les industries ralenties ou arrêtées pendant la guerre se relèveront ; n'est-ce point à ce moment qu'il nous faudra le plus de charbon pour nos usines, de coton, de laine et de soie, pour nos établissements textiles, de nitrates et de phosphates pour notre agriculture, de denrées et matières de toutes sortes pour nos régions dévastées, de tonnage maritime pour effectuer ces vastes apports ?

M. Tournon. Si vous comptez sur les organisations étatiques pour nous procurer tout cela, vous pourrez attendre longtemps !

M. Perchot. Je prends les organisations étatiques qui se sont développées depuis la guerre.

M. Tournon. Jusqu'à présent, je n'entends pas interpellier, j'entends louer.

M. Perchot. Je ne suis pas au bout ; je vous assure que je n'ai pas, pour les organisations étatiques, une admiration sans réserve.

Or, combien de nos marchés, relatifs aux navires marchands étrangers, par exemple, n'ont été faits que pour la durée de la guerre ?

M. Tournon. Espérons-le !

M. Perchot. Et qui oserait affirmer que l'Allemagne n'a point cherché à acquérir la libre disposition de ces vaisseaux, pour la période précisément qui suivra les hostilités ?

M. Perreau. Elle a construit un tonnage énorme qui est en stationnement dans ses ports.

M. Perchot. Il en sera de même des autres nations : d'où la valeur, l'importance incomparable de ces biens — sans lesquels il n'est pas d'activité économique possible — au lendemain de la guerre.

Comment l'Entente peut-elle, d'ores et déjà, s'assurer le contrôle et préparer la répartition de ces denrées, matières et ton-

nage ? Par les mêmes procédés, les mêmes organes qu'elle emploie pour ses ravitaillements essentiels, et que nous avons décrits déjà : institutions nationales, d'une part, conseils interalliés, d'autre part. Il suffit qu'elle couronne, en quelque sorte, les uns et les autres, comme nous l'avons constaté déjà, par la création d'organes directeurs.

Dans chaque Etat, le département d'économie nouvelle aurait tôt fait de déterminer les besoins des diverses régions et industries, d'une part, leurs disponibilités, d'autre part.

M. Touron. C'est une affirmation !

M. Perchot. En tout cas, le résultat serait meilleur que des actions isolées sans cohésion les unes avec les autres.

M. Touron. Probablement !

M. Perchot. L'Entente connaîtrait enfin l'étendue de ses ressources et l'emploi qu'elle doit en faire. Elle disposerait ainsi d'une puissance économique sans égale.

Songez qu'elle comprend tous les grands pays producteurs de blé : Russie, Roumanie, Amérique du Nord et du Sud, les grands Etats qui se livrent à l'élevage, ceux qui cultivent le riz, ceux qui récoltent le café. C'est à elle qu'il appartiendra, la guerre finie, de ravitailler, dans la mesure qu'elle jugera utile, le bloc des puissances centrales. (*Très bien !*)

Considérons-nous les objets nécessaires à l'industrie ? En combustible, les empires centraux ont de quoi se suffire à eux-mêmes ; mais l'Entente dispose des mines, infiniment plus productives, de l'Angleterre, des Etats-Unis ; elle recouvrera demain les bassins miniers de la Belgique et du Nord de la France ; elle possède, de par le monde, maints gisements houillers. Elle détient les terrains pétrolifères de l'Amérique du Nord, du Caucase, sans omettre ceux de Roumanie ; elle écarte l'Allemagne de ceux d'Asie Mineure. Et ses réserves de houille blanche sont, en France notamment, très importantes.

L'Entente peut se réserver les phosphates de Floride et d'Algérie, les nitrates du Chili. L'Allemagne le sait si bien qu'elle fabrique maintenant du nitrate synthétique. L'Entente mettra la main sur le gisement potassique d'Alsace-Lorraine.

Les Etats alliés ou amis possèdent le coton des Etats-Unis, de l'Egypte et de l'Inde, les laines d'Australie et d'Afrique du Sud, le jute des Indes et d'Angleterre, le lin de Russie et de Belgique, le chanvre de Russie et d'Italie, les graines oléagineuses, les caoutchoucs des possessions tropicales, les bois du Canada. Seuls ils sont suffisamment pourvus d'étain, de nickel, d'aluminium, de plomb, de platine, de manganèse, de wolfram, de cuivre, etc...

M. le ministre du commerce et de l'industrie ne me démentira point : lui qui a fait établir ce qu'on a appelé dans la presse « la carte économique », c'est-à-dire des tableaux comparés de la production des principales denrées alimentaires et matières premières dans les pays alliés et dans les pays ennemis.

Le contrôle de ces immenses ressources, puis leur partage par les soins d'une organisation économique interalliée, assurerait, dès la cessation des hostilités, la reprise d'une production active, dans tous les pays alliés et amis.

Quelle perspective plus puissamment reconfortante pourrait-on offrir à la France ? Et que nous disent le Brésil, la Roumanie, sinon ceci : « Garantissez-nous la vente de nos cafés, de nos pétroles, de nos minerais, et nous vous réservons nos merveilleuses ressources. »

Ces échanges seraient facilités par des modes de règlements appropriés, tendant à

la régularisation des cours monétaires. Il s'agit, ici également, de généraliser des pratiques, surgies spontanément, sous la pression des faits. L'organisation du crédit, au sein de l'Entente, est chose réalisable.

Le résultat essentiel de semblable entreprise serait de mettre l'ensemble des matières premières du monde, comme la majeure partie des denrées alimentaires et du tonnage maritime, publiquement et intégralement, de manière définitive, au pouvoir de l'Entente. Ce serait de constituer, en ses mains, un gage économique formidable l'emportant, en valeur, sur tous les gages territoriaux que les empires centraux pourraient conquérir.

Les Etats neutres, qui ne représentent, réunis, qu'une force économique secondaire, se concerteraient nécessairement et aisément avec l'Entente, en vue de participer à ses distributions.

Quant aux empires ennemis, ils ne pourraient vivre sans composer avec l'Entente. L'Allemagne ne saurait le contester, elle qui a exprimé, par les organes de son commerce, de son industrie et aussi du gouvernement impérial, les appréhensions les plus vives à cet égard.

Rappelez-vous les plaintes d'outre-Rhin, que nous avons déjà relevées, et aussi les doléances des *Alldeutsche Blätter* publiées le 28 juillet 1917, en supplément, sous ce titre : *La Paix et l'Avenir économique* — document qui eut un retentissement étendu. « L'Allemagne, y était-il déclaré en substance, achetait à l'étranger, avant la guerre, pour 3 milliards de marks d'objets d'alimentation et pour 6 millions de marks de matières premières.

« Elle sera donc menacée de la faim du jour où ses rivaux accapareront toutes les denrées. Une sous-alimentation prolongée briserait les forces du peuple et de chaque individu. Aussi faudra-t-il trouver d'autres moyens pour parer à la famine de l'avenir. »

Quant aux matières premières, le péril de n'en point avoir menacé toutes les industries germaniques.

« L'Allemagne importait, en effet, avant la guerre, annuellement pour 624 millions de marks de coton, 575 millions de cuirs et peaux, 527 millions de laine, 395 millions de produits chimiques, 355 millions de bois (provenant de Russie et de Finlande) ; 320 millions de cuivre (Etats-Unis), 223 millions de soie brute (Italie et France), 213 millions de fer (France, Espagne, Suède, Brésil et Caucase), 184 millions de caoutchouc et gutta percha (Brésil, Congo et Bolivie), 136 millions de lin et chanvre (Inde, Russie, Italie), 107 millions d'étain (Straits Settlements et Australie), 105 millions de semences de lin (Argentine et Russie).

« Les réserves de coton sont à peu près épuisées en Allemagne ; les succédanés reviennent trop cher. Les Etats-Unis sont en train de monopoliser le coton pour favoriser leurs industries, et le Japon s'empare de celui des Indes. Les perspectives qu'a l'Allemagne d'acquiescer de la laine, des cuirs et peaux ne sont guère meilleures.

« En fait, les matières premières dont disposait l'Allemagne sont presque complètement épuisées. Les magasins sont vides ; l'industrie se suffit au moyen de succédanés de peu de valeur.

« Si la paix se faisait aujourd'hui, les soldats que l'on renverrait chez eux seraient forcés de chômer, car les fabriques, manquant totalement de matières premières, seraient dans l'impossibilité de travailler. »

On voit, d'après les déclarations mêmes de nos pires ennemis, l'utilité sans égale, pour l'Entente, de se constituer ce gage économique en vue d'assurer, d'une part, le ravitaillement de ses populations, le relèvement de ses industries, et, d'autre part, la

déchéance de la puissance industrielle germanique.

Les alliés ont attendu trois années — et de graves revers — pour créer un état-major interallié, condition de l'unité militaire indispensable. Puissent-ils ne pas attendre davantage pour instituer aussi un organe de direction économique seul apte à préparer leur union et leur victoire commerciale et industrielle ! (*Très bien ! très bien !*)

L'Entente ayant ainsi organisé sa puissance économique, étant maîtresse de l'avenir comme du présent, aurait à entreprendre, sans délai, une offensive économique contre les empires centraux.

Elle leur signifierait ainsi que, s'ils ne veulent accepter la loi commune d'équité, qui doit présider aux relations entre nations, elle est résolue à leur enlever toute possibilité, tout espoir de nouvelle expansion économique.

Comment conduire cette offensive ? C'est l'examen des points vulnérables de l'Allemagne qui nous le montrera.

Pourquoi l'Allemagne a-t-elle jusqu'ici tenu industriellement ? Nous l'avons dit : grâce à l'application immédiate, en l'été 1914, d'une politique énergique et prévoyante de matières premières.

Dès les premiers jours de la guerre, le gouvernement impérial a tendu à assurer à la nation allemande, pour la signature de la paix, d'importants réapprovisionnements, soit en obtenant le contrôle d'exploitations ou de marchés, à l'étranger et jusque dans les pays tropicaux, soit en procédant à la formation de stocks.

La première méthode — celle des contrôles — est la plus dangereuse, peut-être, car elle tend à l'exclusion de tous les concurrents de l'industrie germanique. C'est pour l'employer sur une large échelle que l'Allemagne a créé, depuis cette guerre, tant de consortiums et de trusts formidables, qui agissent au loin sous l'égide de sociétés ou de personnalités neutres, tant de « fédérations économiques allemandes pour le centre, le sud-Amérique et les Antilles » ou de sociétés d'expansion analogues. Déjà le gouvernement anglais, dont la politique économique paraît à vues larges, cherche à briser le monopole mondial de la « Metallgesellschaft ». L'union des nations amies et alliées pourrait, par des mesures analogues, évincer ces formidables tentatives d'ingérence, d'emprise germanique.

Les stocks qu'a pu se constituer l'ennemi paraissent plus aisés à atteindre et saisir. Et, cependant, ces stocks sont dissimulés dans le monde entier, en Asie, en Amérique latine, aux Etats-Unis, chez les neutres d'Europe, dans les puissances mêmes de l'Entente : stocks de coton, de soie brute, d'acier, de cuivre, de zinc, de plomb, d'aluminium, d'alcools, etc... La formation en a été confiée à des tiers : firmes germanophiles suédoises, danoises, espagnoles, indigènes. L'Allemagne compte ainsi s'être assuré le moyen de reprendre certaines productions au lendemain même de la guerre et de distancer peut-être les industries concurrentes.

L'offensive économique de l'Entente assurera la main-mise immédiate des Alliés sur tous ces stocks : il suffit de procéder à de rapides enquêtes, enquêtes achevées, si nous ne nous abusons, en Angleterre et en France, par suite de la déclaration imposée aux détenteurs de stocks, enquêtes entreprises également dans les autres pays alliés ou amis. La découverte de stocks ennemis doit être suivie, sans délai, de la réquisition.

La recherche des contrôles et des stocks institués au profit des empires centraux peut être facilitée, dans les états d'Amérique latine et d'Asie, par nos représentants diplomatiques et consulaires...

M. Perreau. Ils ne sont guère brillants

M. Perchot... et par nos nationaux. Elle peut même être poursuivie dans tels pays neutres dont les Gouvernements seraient mis en demeure de prohiber les contrats tendant à des contrôles exclusifs ou de réquisitionner les stocks détenus chez eux, s'ils entendent obtenir de l'Entente le ravitaillement de leurs populations et de leurs industries.

Les modes de négociation, les moyens de reprise sont à étudier : il importe peut-être de constituer une caisse commune à l'Entente pour l'achat de certains stocks, productions ou tonnage maritime, ainsi mis à jour chez les neutres.

On sait que les Etats-Unis ont saisi des approvisionnements allemands de métaux et de coton entreposés à New-York; semblable opération doit être étendue, systématiquement, à tous les marchés, à toutes les métropoles commerciales et maritimes du monde entier. Si l'on trouve la tâche difficile, qu'on n'oublie pas qu'elle permet de saper à la base la prospérité germanique. (*Très bien! très bien!*)

C'est le docteur Addison qui déclarait les jours derniers : « Dans nos efforts pour nous assurer la possession des matières premières essentielles, nous avons déjà rencontré, un peu partout, les Allemands, tentant, généralement par voie indirecte, de passer des contrats énormes, soit pour du tonnage, soit pour des matières premières de toutes sortes, notamment des minerais. Ils ont été jusqu'à tenter, en pleine guerre, d'en acquérir en Angleterre même. »

Ce sont les écrivains suisses les plus clairvoyants qui dénoncent les vastes efforts faits par l'Allemagne, dans leur pays, en vue de se constituer des contrôles ou des stocks, au nom des firmes indigènes, fût-ce en achetant la production des usines helvétiques ou en créant des industries nouvelles, pour lesquelles les achats sont, en apparence, accomplis.

C'est le comité du fer et de l'acier de Hollande qui proteste contre les engagements imposés par l'Allemagne aux constructeurs et armateurs néerlandais auxquels elle cède du fer : interdiction, pendant la guerre et cinq ans après, de mettre les navires à la disposition directe ou indirecte des ennemis de l'Allemagne; justification périodique de l'emploi de ces vaisseaux; prohibition de toute vente faite sans l'assentiment de l'Allemagne; droit de préemption du gouvernement impérial; attribution de juridiction au tribunal d'Essen, etc., toutes mesures instituant le contrôle allemand sur la marine marchande hollandaise pendant et après les hostilités.

Dans leurs enquêtes sur les accaparements de l'Allemagne, les gouvernements alliés et amis seront d'ailleurs secondés par leurs propres nationaux, industriels, banquiers, commissionnaires, etc...

N'est-ce point le chef d'une maison de commerce française installée en Chine qui écrivait récemment cette lettre publiée par un grand quotidien :

« Tous les capitaux, tous les fonds que les Allemands possédaient en Extrême-Orient, au Siam, dans les Indes anglaises et néerlandaises ont été employés à acheter des matières premières. La banque allemande d'Asie reçut l'ordre d'utiliser ainsi non seulement les sommes que contenaient ses caisses, mais aussi les 3 ou 4 millions de taels que le gouvernement de Pékin versait annuellement à cette banque en compensation des pertes subies lors de la révolte des Boxers. Les principales maisons allemandes de Chine, les Carlovitz, Siemens, Carls-Buruel, Jepsen, ont été chargées d'acheter et d'emmagasiner tous les stocks. A la fin de la guerre, les bateaux internés

en Chine et dans les îles Philippines devaient filer rapidement vers Hambourg et Brème avec de précieuses cargaisons. Tous ces préparatifs ont continué, notamment à Canton, Shanghai, Hang-Kéou et Tien-Tsin, jusqu'au jour où la Chine a cru devoir rompre les relations diplomatiques avec les empires du centre. Et depuis lors les Allemands ont su s'employer à mettre en sûreté leurs acquisitions. Ils ont fait inscrire au nom de leurs amis chinois et des neutres qui s'y sont prêtés la presque totalité des marchandises entreposées pendant plus de trente mois. »

On ne saurait exagérer l'importance de cette expropriation. Avec leur habituelle méthode, nos ennemis ont établi un plan de démobilisation. Cette vaste opération qui doit transporter de l'ordre militaire dans l'ordre économique des millions d'hommes s'effectuera en Allemagne, graduellement, dans la mesure autorisée par la reprise de l'activité économique. Prolonger, au-delà des hostilités, l'arrêt des industries ennemies, c'est jeter le désarroi dans le reclassement conçu par le gouvernement impérial, c'est faciliter l'expression du mécontentement des masses libérées de la plus dure des servitudes, celle du militarisme prussien. (*Très bien! très bien!*)

Ce serait une erreur de croire, en effet, que la production allemande pourra reprendre son essor, dès la signature de la paix, si l'Entente s'y oppose. D'ores et déjà, je ne me lasse pas de le répéter, parce que telle est la réalité : la presque totalité des industries d'outre-Rhin sont arrêtées ou ralenties faute de matières premières : ainsi l'industrie textile, la confection, l'industrie du caoutchouc, les papeteries, les industries qui emploient le manganèse, le wolfram, le nickel, le platine — l'Allemagne va jusqu'à acheter des colliers de perles, en spécifiant qu'ils seront montés sur platine et compteront peu de perles, pour se procurer ce métal indispensable à certaines fabrications de guerre — l'industrie du cuir, les brasseries, savonneries, sucreries, etc... De même l'agriculture manque d'engrais. La métallurgie reste active; cependant le tonnage de ses fabrications se réduit, faute de charbon, faute de moyens de transport, faute aussi de lubrifiants, ce qui accroît l'usure de l'outillage et diminue son rendement. L'extraction de la houille a tendance à diminuer, la main-d'œuvre se faisant trop rare ou étant trop mal nourrie.

En somme, dès maintenant, l'Allemagne souffre de la pénurie des matières nécessaires à l'industrie, charbon et fer exceptés. Lui enlever ses approvisionnements en matières premières, c'est donc lui porter, au point sensible, un coup redoutable, un coup mortel (*Nouvelle approbation*).

C'est aussi retourner contre elle une méthode d'expropriation qu'elle a voulu appliquer systématiquement à la France et qu'elle réalise avec une brutalité barbare en Belgique, dans nos départements du Nord et de l'Est, dans toutes les régions envahies.

Voici donc un ensemble de mesures à concevoir d'urgence au sein du conseil de direction économique interallié : abrogation des contrats tendant à la création de contrôles au profit de l'ennemi; réquisition des stocks allemands, négociations en vue de la saisie de ces stocks chez les neutres; répartition des approvisionnements et du tonnage ainsi récupérés entre les nations amies et alliées. (*Très bien! très bien!*)

Quelle urgente, quelque efficace que soit cette forme d'union économique entre les nations amies et alliées, elle apparaît insuffisante à nombre d'excellents esprits, à nombre de politiques.

Elle semble, en effet, se résoudre à l'or-

ganisation d'une partie seulement des échanges qui doivent s'accomplir entre ces Etats, et négliger toute une fraction de leurs relations économiques : concentrer et répartir les denrées alimentaires, les matières nécessaires à la production et se désintéresser des produits fabriqués.

Cependant, nous savons tous qu'il ne suffit point d'approvisionner des industries pour leur assurer la prospérité, mais qu'il importe également de leur procurer des débouchés.

Il y a donc un grand intérêt, d'ordre économique, à régler l'échange des objets manufacturés; il y a aussi un grand intérêt militaire.

C'est en développant, plus ou moins artificiellement, ses industries métallurgiques, chimiques, optiques et en imposant, par des mesures déloyales, leur essor à l'étranger, que l'Allemagne s'était acquise, en 1914, une incontestable prépondérance quant au matériel d'observation et de destruction.

Pareil fait ne doit plus se reproduire. Les nations amies et alliées peuvent précisément en empêcher la réapparition par une union douanière.

Que ce mot n'effraie point les parlementaires expérimentés qui savent l'extraordinaire complication des tarifs et des conventions d'ordre douanier.

Il ne s'agit point d'uniformiser, de manière absolue, les législations douanières des peuples des deux mondes, de concilier des traditions, des intérêts essentiellement différents. Il s'agit simplement de marquer l'adhésion de ces Etats à quelques principes d'ordre douanier propres à favoriser entre eux, dans l'intérêt commun, les échanges les plus utiles.

C'est le Zollverein qui a préparé l'unité germanique. Une union douanière, instaurant un régime de bienveillance mutuelle, d'échanges organisés, conférerait aux nations démocratiques une solidarité, une cohésion aussi fortes que durables, leur assurerait une prépondérance économique sans égale.

Quels sont les principes à adopter? Développer, en chaque état, par des réductions douanières sur ses exportations dans les autres pays de l'Entente, les industries nécessaires à la défense nationale, les industries propres à supplanter les fabrications germaniques, enfin les industries spécifiquement indigènes.

Il y a comme une division du travail à instituer entre les nations alliées et amies, chacune d'elles demandant aux autres ce qu'elle achetait autrefois en Allemagne. Les charbons, les produits chimiques, les machines-outils, les appareils électriques, etc. d'Outre-Rhin pourraient être, dans une très large mesure, remplacés par des combustibles ou des fabrications de provenance anglaise, française, nord-américaine, belge, etc...

Ce n'est point là une assertion gratuite, mais une constatation fondée sur des faits et des chiffres qu'il serait fastidieux d'exposer ici. Il y a un an, un jeune universitaire publiait un travail documenté sur cette question d'une entente douanière interalliée.

Il établissait que les alliés — auxquels ne s'étaient encore joints ni les Etats-Unis, ni les Etats de l'Amérique latine et d'Asie — pouvaient presque se suffire à eux-mêmes et pouvaient fort bien, en tout cas, se passer des débouchés ou apports offerts jusqu'en 1914 par les puissances ennemies.

« On voit, écrivait M. Bernard Lavergne, chargé de cours d'économie politique à la faculté de droit d'Alger, qu'au total les dix pays alliés vendaient les uns aux autres, en 1911, 17,275 millions de francs de produits, soit 52 p. 100 du total de leurs ventes à l'étranger qui atteint 32 milliards et demi;

5,713 millions, soit seulement 17 p. 100, le sixième des exportations totales des dix pays, était adressé aux puissances ennemies ; 9,711 millions, ou 31 p. 100 du même total, aux neutres. De ces chiffres résulte avec évidence que les alliés, dans une très large mesure, sont indépendants des états ennemis, sous le rapport de leur commerce d'exportation.

« A l'importation, 45 p. 100 des 42 milliards et demi d'importations effectuées par les dix pays alliés étudiés par nous proviennent de l'ensemble des autres alliés ; 15 p. 100 seulement, soit le septième, ont pour origine les pays ennemis ; 40 p. 100 les pays neutres.

« Donc, en fait d'exportations comme d'importations, à peu près la moitié des marchandises qui franchissent la frontière des pays alliés ont pour destination ou origine les pays membres de l'Entente. Voilà le fait capital qu'il ne faut jamais perdre de vue.

« Le septième ou le sixième seulement de ce même commerce d'importation ou d'exportation provient du bloc austro-allemand ou a cette destination. Exception faite de rares articles, l'indépendance économique des pays alliés n'est donc pas une hypothèse, mais un fait démontré, que l'ignorance ou la mauvaise foi pourraient seules mettre en doute. »

J'ai tenu à citer ces observations d'un économiste autorisé, parce qu'elles sont bien plus vraies encore depuis que les grands Etats du Nouveau-Monde et d'Asie se sont rangés aux côtés des nations libérales qui combattent contre les puissances centrales. (*Très bien ! très bien !*)

Il est évident que le service central que nous préconisons pour la France et le conseil de direction interallié nécessaire à l'Entente auraient là, chacun dans sa sphère, un effort à accomplir pour établir cette nouvelle constitution économique du monde. Un décret tout récent ne prévoit-il point, précisément, et ne confie-t-il pas au sous-secrétaire d'Etat du ministère du commerce et de l'industrie « l'étude et la préparation du régime douanier d'après-guerre et des futurs traités de commerce » ?

L'entente douanière de toutes les nations cobelligérantes, en maintenant — je le répète — les traditions fiscales de chacune d'elles, aboutirait à la constitution d'une unité économique formidable. Elle ruinerait à jamais les prétentions des empires centraux !

Cette union douanière des alliés rendrait possible, contre l'Allemagne, une autre offensive que nos ennemis redoutent infiniment. Ils en appréhendent, en effet, le caractère général, durable, bien fait, en vérité, pour impressionner des producteurs, atteints déjà dans leurs forces vives.

Cette union permettrait d'établir, dans la majeure partie du monde, un régime de restrictions et de prohibitions contre les produits de l'industrie allemande.

Songez qu'en 1913 l'empire allemand vendait la moitié de ses marchandises exportées aux seuls états de l'Entente et à leurs colonies, Union américaine non comprise. Tributaire des nations alliées et amies pour ses importations de grains, de lubrifiants, de matières premières, l'Allemagne l'est donc aussi pour son commerce extérieur, pour l'écoulement de ses produits manufacturés.

On ne saurait concevoir situation plus étonnamment favorable aux nations alliées. L'Entente possède une vie économique indépendante. Agrandie des Etats-Unis et des pays amis d'Amérique latine et d'Asie, elle peut, sans difficulté, devenir une puissante unité économique. L'Allemagne, au contraire, ne peut continuer sa production et son commerce extérieur qu'avec l'aide de ses ennemis. Economiquement, elle est vassale.

D'où la terreur qu'inspire, outre-Rhin, la menace d'une rupture commerciale durable de l'Entente avec les empires centraux.

Je ne voudrais point multiplier les citations extraites des documents officiels ou de la presse technique de nos ennemis. Qu'il me soit permis, cependant, de dire qu'il y a unanimité, en Allemagne, pour repousser toutes représailles économiques après la guerre, pour s'opposer à l'application des résolutions de la conférence de Paris de juin 1916, parce que manifestement désastreuses pour l'économie germanique.

En janvier 1917, le conseiller des mines Gothein, député au Reichstag, signalait la nécessité pour l'Allemagne d'assurer le maintien de ses exportations menacées. Il réclamait l'insertion, dans le traité de paix, de la clause de la nation la plus favorisée. « L'association allemande des traités de commerce » a dressé une liste de conditions tendant à établir, au profit des sujets de l'empire germanique, une liberté illimitée de trafic et d'expansion à l'étranger — et la liberté absolue de dissimuler ses entreprises et ses marchandises — sous des étiquettes trompeuses ! (*Très bien ! très bien !*)

Le député hambourgeois Karl Cohn déclare que l'arrêt des exportations jetterait bas le commerce extérieur de l'Allemagne et demande si, en présence des graves atteintes portées déjà à ce trafic, les grands négociants de la ville libre ne doivent pas transporter leur activité dans les métropoles étrangères.

L'industrie allemande considère notamment comme l'une des bases de la prospérité économique de l'empire la clause du traité de Francfort préservant l'application, entre la France et l'Allemagne, du traitement de la nation la plus favorisée. N'achetions-nous pas, nous Français, à nous seuls, en 1913, le dixième de l'exportation allemande ?

L'industrie allemande ne veut, à aucun prix, la généralisation des marques d'origine qui décèlent la provenance vraie des marchandises écoulées à l'étranger. Elle veut pouvoir dissimuler librement ses produits d'exportation sous le pavillon belge ou helvétique.

Elle condamne toutes mesures restrictives opposées à ses voyageurs de commerce, à ses administrateurs, à l'emploi extérieur de ses capitaux, aux contrats par lesquels elle étend ses contrôles : elle rejette avec une égale véhémence toutes mesures différentielles appliquées à ses navires et à ses marchandises.

Par l'unanimité, par l'ardeur de ces vœux émanés, nous le répétons, de tous les organes qualifiés du commerce et de l'industrie d'outre-Rhin, on mesure l'efficacité du régime restrictif que doit étudier et que pourrait instituer l'Entente à l'égard de sa grande ennemie.

De même, l'Entente peut obtenir que tout crédit soit supprimé au commerce allemand, dans les nations alliées ou amies.

On le voit, il est toute une échelle de mesures économiques qui s'offrent à nous pour balancer, réduire ou même pour anéantir la puissance commerciale de l'empire allemand.

Ces mesures sont sans danger aucun pour l'Entente. Nous pouvons nous passer du concours économique des puissances centrales.

Alors que celles-ci sont obligées, d'une part, de se ravitailler près des nations amies et alliées et, d'autre part, de leur vendre, en retour, les produits industriels allemands, les sources de la production ennemie, les bases de l'expansion économique germanique, sont aux mains de l'Entente. Il suffit aux nations alliées et amies de méthode, d'organisation, d'union, pour acquiescer, à l'égard des puissances centrales, un

pouvoir décisif : celui de les maintenir dans une ruine définitive.

Telles sont les grandes lignes de la politique économique, que les événements, à mon sens, suggèrent à l'Entente : politique qui, adjointe à sa puissante action militaire doit, malgré l'effondrement russe et le recul italien, la conduire au succès.

Je m'excuse d'avoir fait de cette politique nécessaire un exposé à la fois étendu et incomplet. (*Non ! non ! parlez !*) Je ne réunis ni les compétences techniques, ni les moyens d'information qui s'offrent en nombre au pouvoir. Je sais donc les insuffisances qui marquent mon argumentation. Mais cette interpellation n'aura point été inutile, si elle met mieux en lumière le pouvoir, d'ordre économique, dont l'Entente dispose sur les empires centraux et ses conditions d'application.

C'est une vérité à rappeler sans cesse que cette grande guerre est, pour l'empire allemand qui l'a déclenchée, une guerre de prééminence, de prééminence militaire, extérieure, économique.

Les Allemands nous combattent avec une égale fureur, sur ces différents terrains. Pour les vaincre, il nous faut donc joindre à l'intelligence des opérations militaires l'intelligence des opérations diplomatiques et l'intelligence des opérations économiques. C'est à cette condition, trop méconnue, que la France et l'Entente l'emporteront vraiment en sauvegardant leurs forces, leurs intérêts essentiels.

Il ressort nettement, en effet, de tout ce que nous avons vu, que l'empire allemand, dont la richesse est fondée sur l'industrie, ne peut ni reprendre une production normale, ni poursuivre une nouvelle expansion commerciale, sans l'assentiment, sans le concours actif des nations de l'Entente.

Par le refus durable de matières premières, par la taxation des objets fabriqués allemands, l'Entente peut empêcher le relèvement économique de l'empire ennemi. Elle doit, sans tarder davantage, user de ce moyen de coercition décisif.

Qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet. Nous ne préconisons point de guerre économique, devant succéder aux hostilités armées bien que cette perspective ne soit vraiment redoutable que pour le seul empire allemand. Nous ne sommes pas de ceux qui entendent éterniser les divisions et les haines entre les peuples.

Mais, tant que les empires centraux veulent dominer l'univers par le fer et par le feu, nous estimons que les nations libres doivent résister à la force brutale et chercher à la maîtriser. (*Très bien ! très bien !*)

Elles n'y réussissent point assez promptement par les armes. Qu'elles recourent donc à leur supériorité économique. En s'unissant, elles forment la puissance économique et douanière la plus formidable que le monde ait jamais vue. Elles mettent les empires de proie hors la loi économique ; elles frappent en quelque sorte d'un veto le relèvement industriel germanique.

Mise en présence de cette union des nations libres, l'Allemagne voudra négocier une paix qui rende possible son développement normal. Elle acceptera de se soumettre au droit, pour obtenir celui de vivre. Elle sera amenée aux restitutions nécessaires, celles de nos départements envahis, soit en 1914-1917, soit en 1870-1871.

Comment donc obtenir l'organisation de cette union des nations démocratiques, dont l'action serait décisive ? Nous l'avons dit et le résumons brièvement.

Il convient que le Gouvernement français, dont nous savons d'ailleurs le zèle et la compétence, commence par coordonner les innombrables services économiques qui ont été créés depuis la guerre dans tous les grands départements ministériels. Il

fait que, soit par la création d'un département spécial, comme en Angleterre, soit par l'extension des pouvoirs de la présidence du conseil, ou par tout autre moyen, il crée un organe qui soumette à une impulsion commune ces services économiques, qui en reçoivent les éclaircissements voulus, qui élabore pour la France la politique économique de guerre et d'après guerre.

Il appartient, en outre, à notre cabinet de demander aux gouvernements alliés, dont plusieurs semblent acquis à ce projet, la création d'un conseil interallié, chargé de la direction économique de l'Entente.

Le conseil poursuivra l'exécution du plan d'action qui résulte des exigences de la situation présente.

D'une part, union économique des alliés par la mise en commun des denrées alimentaires, matières nécessaires à la production, tonnage maritime, dont ils disposent dans l'ancien et le Nouveau Monde. Exclusion des empires centraux, privés de manière durable de matières premières ; rupture contrôlée d'ordre économique et saisie des stocks qu'ils se sont constitués en tous pays.

D'autre part, union douanière des alliés, par l'adoption de quelques principes communs, propres à développer entre eux les échanges. Exclusion des empires centraux, dont les produits industriels seraient soumis à un régime de restrictions et de prohibitions.

C'est donc un rôle de coordination à l'intérieur, d'impulsion à l'extérieur, auquel nous convions notre Gouvernement. Nous l'y invitons avec d'autant plus de conviction que nous savons sa pensée proche de la nôtre. Nous connaissons les louables efforts accomplis dans cette double direction par les ministres au pouvoir. Mais ces efforts restent partiels, intermittents, isolés ; il convient qu'ils soient mieux concertés, plus tenaces, en un mot plus méthodiques.

N'oublions point que, dans le conflit de la démocratie et de l'autocratie, chacune d'elles emploie, en dehors des armes traditionnelles, baïonnette, fusil, canon, ses armes distinctes. L'autocratie recourt au terrorisme, à l'étranger comme chez elle, sur mer comme sur terre. La démocratie trouve, dans sa puissance économique, un moyen de coercition décisif.

Demain, cette arme servira aux peuples libres pour maintenir les récalcitrants dans le respect du droit...

M. Ferreau. Très bien !

M. Perchot.... pour les menacer et au besoin les frapper d'un ostracisme ruineux, en vue de sauvegarder la société des nations.

Car l'union économique des Etats démocratiques, c'est, à nos yeux, l'étape inévitable sur le rude sentier qui mène à la société des nations. Cette étape, si nous ne nous abusons, les efforts concertés des gouvernements français, américain et anglais doivent nous permettre d'y parvenir à bref délai.

Ense et aratro, disait la sagesse des nations : par la charrue, symbole de la puissance économique ; par l'épée, symbole de la force militaire. Telle est, aujourd'hui, pour les démocraties de l'Entente, la formule de la décision, la formule du succès. (*Vifs applaudissements.*)

M. Tournon. Messieurs, je n'ai pas l'intention, montant à cette tribune sans y être préparé, de suivre l'honorable M. Perchot dans les développements aussi complets, aussi intéressants, et, qu'il me permette de le lui dire, aussi graves que ceux qu'il vient d'exposer devant vous. Toutefois, il m'est difficile de laisser passer sans quelques ré-

serve certaines des théories qu'il a émises.

L'interpellation de notre collègue, comporte deux parties. Dans la première, l'orateur qui m'a précédé à cette tribune appelle de tous ses vœux le complément de ce qu'il a appelé l'organisation des comités d'importation et de répartition destinés à régulariser les mouvements économiques, qui sont actuellement à la base de la politique du Gouvernement français. Dans la seconde partie, un peu prématurément, il me permet de le lui dire, il nous a parlé de l'organisation future, désirable, d'une sorte de « zollverein » entre ces nations alliées.

Je fais les plus expresses réserves sur cette multiplication des comités d'importation et des comités de répartition.

On s'imagine qu'un Gouvernement — et cette croyance est partagée par ceux qui le constituent — est capable de tout faire, d'acheter toutes les matières premières, de fixer les prix, et de répartir le tout selon les besoins de la consommation.

M. Milliès-Lacroix. Cela se pratiquait à Lacédémone, si je ne me trompe.

M. Tournon. Oui.

J'ai le regret de constater que plus on taxe, réglemente et répartit, plus on manque de tout. Il n'y a que cela qui ne soit pas discutable. (*Approbation sur divers bancs.*)

J'entends bien que la faute actuelle ne tient ni à la bonne volonté, ni à la clairvoyance, ni au savoir-faire des ministres qui se succèdent au ravitaillement, à l'agriculture et au commerce. Nous n'avons pas de bateaux parce que ces messieurs restent impuissants à nous en donner. Mais je crains que leur impuissance ne dure encore un certain temps, et je ne vois pas bien comment les comités que l'on a la prétention de constituer et que M. Perchot voudrait voir multiplier...

M. Perchot. Pas du tout. J'ai demandé simplement que ces comités soient reliés entre eux. Il y en a déjà beaucoup. J'en ai cité quelques-uns, mais je n'ai pas osé aller jusqu'au bout, de crainte de fatiguer le Sénat.

M. Tournon. Il est peut-être fort heureux qu'ils ne soient pas reliés entre eux.

M. Milliès-Lacroix. Vous allez peut-être un peu loin.

M. Tournon. Pourquoi les amener à traiter ensemble des questions qui n'ont entre elles que des rapports lointains ?

M. Milliès-Lacroix. Ces comités sont parfois constitués par de véritables incompétences.

M. Tournon. Quand vous dites « parfois » vous êtes modeste ; ils sont constitués souvent par de véritables incompétences. Mais quand bien même ils réuniraient les compétences, je prétends que, parmi celles-ci, il n'en existe pas qui soient de taille à remplir le mandat confié à ces collectivités.

Pour les matières premières, passe encore ; mais si, pour les matières ouvrées, l'on voulait créer un comité, cela ne serait pas possible. Je prendrai comme exemple, monsieur le ministre, le comité du jute, le consortium du coton, que vous êtes en train de créer, et dont je fais partie par force. Eh bien ! cela ne nous assure pas un approvisionnement absolu en matières premières. Je dirai même plus : il y a maintenant une crainte générale, parmi tous les intéressés, que cela ne nous en fasse manquer absolument.

Vous savez, monsieur le ministre, ce qu'il faut, par an, de balles de coton à la France : 750.000. Il y a pas mal de jours déjà que nous nous occupons du consortium. Vous nous avez occupés du fret pour amener ces

balles. Or, je serais bien surpris si celui dont vous disposez pour les cotons dépassait 15.000 balles.

M. Hervey. Il y a de la marge.

M. Tournon. Il y a de la marge, en effet. Par conséquent, la sécurité n'est pas absolue.

Sur les matières premières, je veux bien, tout de suite, passer condamnation, parce que nous sommes en guerre ; mais à la condition que, ni vous, ni vos services ne prétendent, quoi qu'en pense M. Perchot, imposer à l'industrie française de pareilles réglementations après la guerre. Il faut que cet étatisme nuisible, néfaste, dangereux, disparaisse avec les dangers et les inconvénients de la situation actuelle. Nous ne pourrions, en France, ni ailleurs, supporter de pareilles entraves à la liberté commerciale, ou la France continuera à manquer de tout. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ceci est vrai pour les matières premières.

Mais quand j'entends demander, comme l'a fait M. Perchot, que l'on fasse, pour les produits fabriqués, ce qu'on a la prétention de réaliser pour les matières premières, je dis, qu'alors, on nage dans l'utopie. Jamais, vous ne trouverez, en France, de cerveaux capables de faire à la fois le monopole de la production, celui de la fabrication et celui de la répartition. Ce sont des billevesées collectivistes ; mais cela n'a jamais constitué des théories économiques sérieuses.

Il faut que toutes les notes soient entendues. C'est M. Perchot qui a déposé la demande d'interpellation, et je me trouve avoir à la développer, sans y avoir jamais songé. Croyez bien, monsieur le ministre, que je le regrette ; mais il est des choses que l'on ne peut laisser passer sans les contredire.

Sans insister sur cette partie du débat, j'arrive tout de suite à un terrain terriblement glissant, celui de l'entente économique douanière entre les alliés après la guerre.

Evidemment, là, vous n'êtes plus dans l'utopie ; mais vous êtes dans le rêve. Vous nous avez dit : « Il serait désirable que l'on « ventilât » les productions, que chaque nation fit ce qu'elle paraît naturellement devoir faire. A certain allié, telles fabrications ; à celui-là, telles autres fabrications. » Cela ne serait possible que si nos alliances étaient éternelles. Pouvez-vous garantir qu'elles conserveront toujours ce caractère ?

M. Perchot. Je n'ai pas parlé pour l'éternité.

M. Tournon. Une fois que l'on est engagé dans un système, on ne crée pas une industrie de toutes pièces quand les conditions économiques générales se transforment.

M. Perchot. Il n'y a pas de systèmes qui ne subissent de transformations dans le temps.

M. Tournon. Je ne discute que le vôtre. Nous discuterons ceux qui se présenteront après. Je dis qu'il serait extrêmement dangereux de laisser « ventiler » les productions entre les nations, même alliées, dans les formes les plus intimes et les plus complètes, parce qu'il suffit d'un changement dans l'alliance ou dans le groupement des alliances pour que l'une des nations, se trouve tout à coup privée d'une production qui lui serait absolument nécessaire, soit pour son alimentation, soit pour la défense nationale. Il faut que la France fasse tout ce dont elle a besoin. Il ne faut pas qu'elle soit tributaire d'aucune nation, fût-ce une nation amie ou alliée. (*Très bien ! très bien !*)

Et alors, messieurs, vous apercevez ce que je veux dire. Je suis sur un terrain

glissant. Je ne veux pas m'y aventurer jusqu'au bout.

M. Milliès-Lacroix. D'ailleurs, ce serait bien prématuré.

M. Tournon. Il y a là une question de prudence, le Sénat le comprendra. Je ne veux pas, en ce moment, soulever des questions qui pourraient diviser les nations, alors qu'il ne faut parler que de celles qui peuvent les rapprocher. *(Très bien ! très bien !)*

M. Henry Bérenger. Finissons la guerre, d'abord.

M. Tournon. Vous avez raison : finissons la guerre ; mais préparons-nous à pouvoir nous allier même après la paix.

Je veux exprimer sur un vœu, car je sais que je serai d'accord avec le Gouvernement, et pour vous faire voir que je n'avais pas le moindre désir de l'interpeller. J'aime mieux terminer sur une note d'accord avec lui.

Il y a une chose qu'il faut faire tout de suite, entre alliés, ne fût-ce que pour préparer des possibilités dans le sens de celles que vous indiquez, c'est-à-dire des possibilités d'alliance après la guerre. Il faut que nous reprenions notre liberté vis à vis du monde entier et, en ce moment, nous ne l'avons pas. Tous les alliés sont liés avec toutes les puissances du monde par des conventions commerciales qui peuvent encore jouer après la guerre, si nous ne reprenons pas notre liberté en temps utile.

Messieurs, pour nous entendre après la guerre avec nos alliés, que ce soit l'Angleterre, l'Amérique, la Russie, ou telle autre nation, il faut que nous soyons libres vis-à-vis des neutres, comme vis-à-vis des autres nations. Tout, alors, sera possible. Il faut le dire à nos alliés, pour réclamer en notre faveur certains ménagements. Même en face de ceux-ci, la France sera, au point de vue économique, plus fortement épuisée que personne après cette guerre. Je n'en veux pour preuve que ce qui se passe dans nos dix départements envahis ; il y a là une œuvre de reconstitution et de convalescence à opérer. Il faut que les alliés comprennent que, malgré notre désir de satisfaire leurs intérêts, nous sommes loyaux, que nous voulons voir cette alliance se prolonger, mais que nous sommes obligés de leur demander la continuation de certains sacrifices afin de permettre à la France de ne point trop prolonger sa convalescence.

M. Dominique Delahaye. Voilà ce qui est essentiel à dire.

M. Tournon. Pour que nous puissions lutter à armes égales dans un match pacifique avec nos alliés, il faut d'abord reconstituer notre pays. Nos alliés doivent le comprendre.

M. le ministre du commerce sait comment il doit parler aux alliés dans cet ordre d'idées. Il ne faut pas que l'Amérique et l'Angleterre s'imaginent que nous serons à même de lutter économiquement à armes égales au lendemain de la guerre. Tant que nous n'aurons pas reconstitué notre pays et rattrapé la force économique dont nous disposions avant la guerre, il ne pourra pas être question d'alliance à armes égales.

Je termine en disant que pour faire tout cela pour pouvoir réaliser l'entente loyale avec nos alliés, la première des choses c'est de leur demander de faire comme nous, de reprendre leur liberté absolue à l'égard des neutres et à l'égard de toutes les puissances du monde. *(Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.)*

M. Dominique Delahaye. Voilà un langage patriotique et conforme à l'intérêt français.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'industrie.

M. Clémentel, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Le Sénat me permettra d'abord de répondre en quelques mots à l'interpellation amicale de M. Tournon qui, dans cette œuvre qu'il réprovoque, l'organisation économique de la guerre, est un de mes meilleurs collaborateurs. *(Rires.)*

M. Tournon. Par force, je vous l'ai dit.

M. le ministre. Je vous remercie de cette collaboration. Devant la brutale réalité des faits, je suis persuadé que le Sénat reconnaîtra qu'il y a des nécessités devant lesquelles le Gouvernement doit s'incliner. J'ajoute que le Gouvernement ne s'incline pas seul ; il rencontre dans le monde industriel la collaboration la plus active, la plus complète et la plus clairvoyante.

La position actuelle, au point de vue de notre ravitaillement en matières essentielles, est infiniment difficile. Le Sénat sait que la flotte dont nous disposons est, malgré la collaboration de nos alliés et de nos amis, au-dessous de nos besoins d'alimentation et de guerre. Voilà ce qu'il faut qu'on sache.

Le Gouvernement a dû, il y a quelques semaines, prendre une série de mesures afin d'atténuer les inconvénients de cette situation.

Notamment, il a suspendu le service de certaines de nos lignes commerciales pour diriger nos bateaux vers les centres d'expédition du blé, des aciers et des nitrates, tous produits indispensables à la guerre.

Dans ces conditions, est-ce que le jeu ancien d'avant-guerre, que nous connaissons encore après la fin des hostilités, le jeu de la liberté économique, existe ? Est-ce que l'offre et la demande jouent, établissant leurs contrepoids variés, oscillant avec les hausses et les baisses ?

Est-il possible d'admettre que la liberté donne le droit d'importer sur notre sol un produit déterminé à n'importe quel prix, faisant ainsi hausser tous les stocks déjà incorporés à la nation ?

Je prends un exemple qui est d'hier : c'est la question des cafés.

Le ravitaillement, pour porter tous les bateaux sur les blés, a demandé de suspendre pendant quelque temps l'importation des cafés. Naturellement, il en serait résulté, dans le domaine logique de la liberté économique, une hausse. Pourquoi ? Parce que, avant la guerre, une des règles essentielles du commerce était celle-ci : à savoir que lorsqu'un industriel ou un commerçant vendait, il vendait sur le cours de couverture ; c'était légitime parce que, dans l'oscillation du pendule, s'il gagnait à ces heures-là, il perdait au retour. Quand son stock était acheté en hausse, il descendait en baisse ; il y avait là des phénomènes économiques qui, dans l'ensemble, s'équilibraient.

Aujourd'hui, il y a arrêt d'importation des cafés. Si le Gouvernement n'avait pas décidé la création d'une commission de contrôle pour laquelle, je dois le dire, les commerçants et les brûleurs de cafés de Paris les plus intéressés se sont groupés autour du ministre du ravitaillement, que se serait-il produit ? Une hausse nouvelle. Et sur quoi, messieurs ? Actuellement le café vaut 112 à 115 fr. parce que la tension progressive des prix de fret, la difficulté d'importation faisaient monter constamment les derniers arrivages. Or, je viens de faire l'inventaire des stocks nationaux, en vertu de cette loi bienfaisante dont le Sénat a eu l'initiative et qu'a rapportée mon ami M. Bérenger. La déclaration des stocks de café, j'en donne la pri-

meur au Sénat, fait mention de 3,400,000 kilogr. de cafés brûlés en France, 624,000 kilogr. de cafés brûlés, non compris les stocks inférieurs à 2,000 kilogr. ; ce qui représente pour les stocks de l'épicerie française un an et demi de consommation intérieure.

M. Milliès-Lacroix. C'était connu bien avant votre inventaire.

M. Tournon. Ce n'est pas nouveau, en effet, il y a des années que cela existe.

M. le ministre. Ces chiffres je vous l'assure, ont étonné ceux mêmes qui pratiquent le commerce des cafés.

Je vois, d'ailleurs, au signe d'assentiment d'un de vos collègues représentant du Havre, que ce chiffre a dépassé les prévisions. Le commerce du café se croyait couvert pour un an, mais non pour un an et demi.

Je veux faire pénétrer le Sénat plus avant dans le problème. S'il n'y avait pas de contrôle — et ce contrôle a été demandé par les importateurs eux-mêmes possédant des stocks — le stock national de 1,500,000 sacs acheté à un cours avantageux, continuait à s'enfler et à devenir une richesse personnelle pour les possesseurs, au détriment de la consommation tout entière. S'il s'agit d'une matière abondante, les problèmes qui se posent ont déjà une certaine acuité ; s'il s'agit d'une matière pour laquelle les stocks sont faibles, ces problèmes deviennent graves, attendu qu'il faut savoir comment on procèdera à la répartition des quantités existantes.

Je prends un exemple que tout le Sénat connaît, parce qu'il n'est pas un seul d'entre vous qui n'ait reçu une réclamation de ce chef : Je veux parler du fer-blanc. Le fer-blanc est un des produits qu'il est actuellement difficile de se procurer. En raison de l'énorme consommation d'acier faite pour les besoins de la guerre, la quantité de tôles livrées au laminage est insuffisante pour faire face à l'ensemble des besoins.

Il existe cependant un stock de fer-blanc. Comment le répartir et à qui ?

Si l'on procède suivant les principes de la liberté économique, le fer-blanc ira à ceux qui ont toujours acheté à n'importe quel prix. On fera des boîtes de bonbons et de cirage ; par contre, les fabricants de conserves, qui représentent une industrie particulièrement nécessaire, ne pourront s'en procurer.

Le contrôle, en cette matière, est donc indispensable. Il a d'ailleurs été établi de concert avec les industriels.

A cet égard la politique que j'ai suivie est totalement différente de celle du gouvernement allemand. Depuis deux ans passés, je me suis toujours attaché à faire appel aux industriels en leur disant : Il faut accepter un contrôle de l'Etat, mais je veux votre initiative et votre action à côté de moi ; c'est à vous à agir, je veux vous aider, je veux vous contrôler. C'est indispensable, parce qu'il faut contrôler la production à certaines heures. C'est la liberté maximum dans le minimum de contrainte pour le temps de guerre.

En Allemagne, qu'a-t-on fait ? On s'est arrêté à une solution radicale : on a déclaré le syndicat obligatoire ; on est même allé plus loin : on a décidé d'appliquer, dans le monde économique, la cruelle loi de Darwin et de faire mourir d'autorité la petite et la moyenne industrie au profit de la grande, pour faciliter la production et la répartition ; et on a créé, au-dessus — c'est un régime que je n'envie certes pas pour mon pays — une société centrale, maîtresse de l'importation et de l'exportation.

M. Henry Bérenger. C'est la politique des junkers.

M. le ministre. Nous avons fait autre chose.

Nous sommes entrés dans une politique de collaboration avec l'industrie.

Elle se poursuit, certes, avec des difficultés puisqu'il faut manœuvrer dans un ensemble de forces économiques qui jouent contradictoirement les unes avec les autres, qui sont souvent adverses, et qu'il faut rapprocher. C'est difficile, mais on obtient des résultats dont seront satisfaits des hommes comme M. Tournon, qui représente les régions envahies, avec quelle passion, avec quelle fièvre et avec quelle intelligence!

M. Tournon. Je n'ai pas la fièvre, croyez-le bien.

M. le ministre. Une fièvre patriotique.

M. Tournon. J'accepte celle-là.

M. le ministre. Voici un exemple récent: un consortium s'est formé pour l'importation de toutes les graines oléagineuses en France. Ce consortium s'est constitué sur la base suivante: il a fourni lui-même les 6 millions de francs nécessaires au premier fonds de roulement; tous les bénéfices ont été ajournés jusqu'à la fin de la guerre, et ils seront employés par l'Etat à des œuvres d'intérêt général: extension de la production des graines dans nos colonies, outillage meilleur dans nos ports, création d'organismes coopératifs. C'est du coopératisme complet. Le consortium a d'ailleurs accepté que l'Etat — qui a dû acheter les graines, lui-même, en Afrique occidentale — fixe le prix de cession aux industriels ainsi que les prix de transformation et de vente.

Je dois ajouter que, dans cette organisation succédant à l'anarchie qui existait au moment où tout le monde luttait pour son bénéfice personnel, nous avons pu faire quelque chose d'important: je veux parler des usines des régions envahies.

En face de ceux qui avaient pu conserver leurs usines ouvertes, il y avait ceux qui se trouvaient momentanément hors d'état de produire. Sur notre demande, le consortium intérieur a accepté de répartir aux usines des pays envahis leur part exacte de graines basée sur les cinq années d'avant-guerre. Il a accepté de triturer ces graines à façon, afin d'aider les usines en question à se reconstituer, sans attendre la fin de la guerre.

Voilà les mystères et les résultats de l'organisation.

M. Peytral. Le prix des huiles va-t-il diminuer?

M. le ministre. J'espère qu'il diminuera.

Quel a été le résultat de la liberté économique que nous avons laissé subsister si longtemps? C'est là, messieurs, un des points fondamentaux du problème. Liberté des frets, liberté des achats, maintien de trois ou quatre intermédiaires parasites faisant des bénéfices successifs sur un produit. Les prix — je prends le même exemple des huiles — ont monté chez nous à des hauteurs scandaleuses: alors qu'on paye un litre d'huile 2 fr. en Angleterre, on le paie 4 fr. 50 en France. Pourquoi? Parce que, depuis deux ans, l'Angleterre a organisé son régime des corps gras, son importation, sa répartition et sa distribution. Elle a ainsi obtenu un prix deux fois moindre que le nôtre.

Le même résultat a été obtenu en Angleterre pour les produits provenant de la mise en œuvre des acides gras: le savon et la bougie.

Quand, au mois d'août dernier, je suis allé en Angleterre pour obtenir la réouverture du marché anglais à nos produits de luxe, notamment à nos vins, eaux-de-vie, articles de Paris, j'ai constaté des différences

considérables sur les prix auxquels étaient vendus, en Angleterre et en France, de nombreux produits.

Je me suis rendu compte que les prix étaient considérablement modifiés en raison surtout des frets et du prix auquel avait été achetée la matière première.

Aussi, lorsque M. Thierry s'est rendu à Londres pour discuter les crédits, en livres sterling et en dollars, à ouvrir mensuellement au commerce français, il a pu dire à M. Bonar Law: Nous vous demandons tous les mois un certain nombre de livres sterling, et pourquoi faire? Pour payer en Angleterre, à double prix, des produits qui vont se stocker chez nous. Cela a été une des raisons du vote de la loi du 3 août.

Lorsque M. Thierry a demandé la fermeture totale de notre frontière aux importations étrangères — mesure qui a été si critiquée en France — il arrivait tous les jours des trains entiers de ces produits dans nos gares et dans nos ports, puisqu'il suffisait d'avoir eu la chance d'importer trois ou quatre tonnes d'un produit quelconque, savon, bougie, huile, pour gagner 100 p. 100. C'était la course à l'argent, à la richesse, véritable fléau, qui favorise les individus au détriment de la collectivité.

Ce qui doit être aujourd'hui notre politique commune, c'est de pousser à la richesse individuelle, certes, mais en la subordonnant à l'intérêt, à la richesse générale, et en la faisant fonction de la richesse collective. (Très bien!)

J'arrive maintenant, messieurs, à la partie de la discussion de M. Tournon sur laquelle nous sommes tout à fait d'accord. L'honorable sénateur nous a dit qu'il était prématuré d'aborder le problème douanier.

Je fais remarquer tout de suite que, même sans parler de divergences entre les pays de l'Entente, l'union n'est pas parfaite chez les alliés considérés isolément. En Angleterre, ne croyez pas que les libre-échangistes et les protectionnistes aient fait la paix.

Ne croyez pas qu'il n'y aura pas de lutte très vive. En raison des difficultés que la discussion du problème douanier pouvait soulever en Angleterre, entre partisans de théories opposées, mes entretiens avec M. Reunciman, alors président du Board of Trade, au début de l'année 1916, ont volontairement écarté cette question. Par contre, M. Reunciman a parfaitement accepté l'étude des questions relatives aux matières premières. Le procès-verbal de notre conversation officielle constate qu'il l'acceptait parce que ce point-là permettait des accords et des ententes sans soulever, pour la Grande-Bretagne, les difficultés du problème douanier.

Vous voyez par conséquent que, même chez nos alliés, l'accord n'est pas établi en ce qui concerne ce principe.

Comment pourrions-nous aborder chez nous, avec quelque sécurité, un problème semblable? D'ailleurs, une constatation s'impose; c'est que nous ne pouvons pas savoir ce que seront les prix des matières premières à la fin de la guerre. Nul ne peut dire quelle sera la réaction de la guerre sur les produits fabriqués, ce que seront les questions de salaires, d'assurances, de partage des bénéfices dans certaines industries, les questions d'organisation du travail, les modifications que d'autres législations douanières pourront faire surgir. Il faut d'abord les étudier sérieusement et scientifiquement.

Afin de préparer la solution de ce problème en toute clarté, j'ai pris un moyen que le Sénat, je crois, approuvera. Toutes les commissions qui ont travaillé, toutes les associations de France, celle de M. Tournon, celle de M. David-Mennet, celle de M. Mascraud, ont envoyé des rapports, des

dossiers, des programmes très intéressants, tous établis avec un objectif particulier.

J'ai alors, non pas constitué — car il était depuis cent vingt ans en pleine activité — mais j'ai renforcé et réorganisé le comité consultatif des arts et manufactures que préside M. Haller, membre de l'Institut; j'y ai fait entrer des industriels, des ingénieurs, des techniciens et des savants...

M. Dominique Delahaye. Autrefois, on ne le consultait presque jamais.

M. le ministre. Je lui ai donné un rude travail, monsieur Delahaye. Je lui ai porté en vrac toutes les études faites; le conseil s'est divisé en comités et en sous-comités. J'ai déjà reçu quinze rapports, encore confidentiels, qui seront connus lorsqu'ils seront complétés par un rapport d'ensemble, sur toutes les industries; ce rapport nous indiquera les éléments essentiels. La matière première, où est-elle? Où l'achète-t-on? Est-elle nationale? Peut-on la trouver aux colonies? Si on ne le peut, quel est le substitut? Si le cuivre manque, on utilise l'aluminium; si les sous-produits ne sont pas utilisés, il faut les utiliser. C'est l'ensemble de ces besoins, de ces nécessités qui va être établi par ces rapports techniques qui constitueront la base de notre étude de réforme des tarifs, lorsque l'heure sera venue. Nous aurons là, non plus simplement les demandes des syndicats et des groupements, mais comme un filtrage de toute cette documentation, préparé par un organisme tout à fait impersonnel et indépendant.

Voilà de longs mois que l'on travaille dans toutes les sections. Je me fais tenir au courant et je constate avec satisfaction que les conclusions abondent.

J'ai déjà, il y a dix jours, réalisé une de ces conclusions: j'en suis très heureux, car elle permet d'accomplir un grand progrès. La commission de métallurgie qui s'occupe de la condition de la métallurgie et de la mécanique après guerre, pousse naturellement à ce qu'on appelle « la standardisation ». Il est anormal, lorsque l'on a à construire 20, 40 ou 60,000 wagons de chemins de fer, d'avoir autant de types que de compagnies ou d'ingénieurs. Il est anormal, lorsque l'on construit un bateau, alors que l'Angleterre a fait ce standard pour les commandes, de livrer, au hasard et au gré des ingénieurs, des bateaux qui coûtent deux fois plus cher. Il faut standardiser et avoir des types communs et moyens. Il faut faire en grandes séries, obtenir que les compagnies de chemins de fer, à l'exemple de l'étranger, au lieu de commander à la dernière heure leur matériel, établissent comme un volant normal de fabrication, qui assurera la vie normale des usines. En procédant ainsi, on ne laissera pas les usines manquer de toute commande pendant deux ans, pour venir ensuite réclamer aux industriels une production qu'ils ne peuvent pas réaliser, d'où la nécessité de s'adresser à l'étranger.

M. Dominique Delahaye. Ce serait un sérieux progrès.

M. le ministre. Ce progrès se réalise; standardiser les produits, c'est bien, mais standardiser les matières premières, c'est le premier pas. C'était impossible, avec l'état actuel de notre législation administrative; il y avait autant de cahiers des charges de métaux et de produits fabriqués que d'administrations. Toutes les fois qu'un ingénieur nouveau venait au chemin de fer, aux travaux publics, à la marine ou à la guerre, s'il avait à établir un cahier de charges, il cherchait les conditions qu'il pouvait imposer; il modifiait les précédentes.

Il n'y avait aucun type uniforme. A la demande du comité consultatif, j'ai réuni

une commission permanente chargée d'établir des cahiers des charges-types pour toutes les productions d'acier et de métal. Le travail s'avance; tous ces ingénieurs, ces techniciens, ces industriels, ont été heureux de collaborer. Désormais une usine métallurgique, au moment où elle achèvera la commande de telle administration, pourra, travailler pour le parc; elle saura que tel métal, dans telles conditions, avec telle constitution chimique, telle résistance à l'allongement, à la compression, sera toujours admis par les administrations dont il s'agit. Alors, elle pourra, dis-je travailler pour le parc et produire sans discontinuer, ne pas arrêter ses creusets, ses fours Martin, ses fours Bessemer; elle pourra produire, certaine qu'elle placera son produit. Elle n'aura plus à compter avec les différentes directives de certains ingénieurs.

En procédant avec la même méthode, nous pourrions envisager l'ensemble du problème douanier.

M. Tournon. Ce n'est pas ce comité qui vous donnera beaucoup d'indications pour les douanes!

M. le ministre. Il ne s'agit pas seulement des douanes, mais de tout notre programme économique, sur lequel j'aurai bientôt l'occasion de m'expliquer. Je suis, d'ailleurs, tout à fait d'accord avec vous, lorsque vous dites que nous devons chercher un programme économique qui nous rende indépendants de tous (*Très bien!*) et qui mette notre France métropolitaine et coloniale à même de faire surgir la richesse incorporée à son sol; un programme qui nous permette de nous libérer de cette obsession qu'est le paiement de notre dette à l'étranger; car nous avons réouvert ce grand-livre de la dette extérieure, qui s'élève aujourd'hui à plus de 18 milliards, sur lesquels nous avons nous-mêmes prêté 9 milliards à nos alliés, chiffre qui pourra encore s'accroître.

Tout Français doit avoir pour préoccupation constante le paiement de cette dette et nous y parviendrons par l'accroissement de la productivité nationale, en considérant qu'il est du devoir de tout industriel de rechercher, sur le sol métropolitain ou colonial, toutes les matières premières (*Très bien!*), de les faire surgir quand elles n'y sont pas et d'y chercher les substituts et les remplaçants. Ce progrès acquis, toute amélioration qui viendra de l'extérieur, par des accords, nous apportera un supplément de puissance et de richesse (*Applaudissements!*).

J'arrive maintenant, messieurs, à la question que je considère comme capitale dans l'interpellation de mon ami M. Perchot, celle des matières premières. Je ne donnerai pas au Sénat des détails complets sur les négociations entamées et poursuivies. Je veux simplement faire passer devant lui, en un tableau rapide, la situation présente.

La grave question de l'utilisation par les alliés de leurs ressources naturelles, à la fin de la guerre, se présente sous l'aspect de deux problèmes d'un ordre très différent.

Le premier est posé devant nous par la crainte de voir notre pays et les pays de l'Entente, à l'heure où viendra la paix, manquer des matières premières indispensables, non seulement à leur restauration économique, mais même au maintien de leur vie nationale.

Le second, que la durée de la guerre a peu à peu fait passer au premier plan, est posé par l'extrême gravité de la situation de nos ennemis, et spécialement de l'Allemagne, par suite de la nécessité où se trouveront les alliés de se réserver les matières premières indispensables dont ils sont, pour une très grande part, les possesseurs presque exclusifs.

C'est le premier aspect du problème qui

m'est apparu comme essentiel dès le jour où j'ai eu la charge de veiller à la sauvegarde des intérêts vitaux de notre production et à la préparation de la reprise industrielle après les dures années d'épreuves.

La nécessité primordiale d'assurer notre alimentation en matières premières a inspiré mon action; c'est pour y pourvoir que j'ai consacré tous mes efforts à concentrer les forces économiques des alliés.

Quelle est la situation actuelle des matières premières dans le monde? Elle est redoutable. 60 millions d'individus ont été retirés de la production, de la vraie production, celle qui fait œuvre de vie. 12 millions, 15 millions sacrifiés et combien de morts, hélas! Quel holocauste effroyable! (*Mouvement.*)

A côté d'eux, les usines de guerre et les mille travaux de l'industrie pour la guerre emploient un total de 45 millions d'individus. Ils produisent des objets qui disparaissent dans la bataille, alors que, dans l'industrie normale, la production a toujours une contre-partie: la fonction du produit fabriqué.

Quand un instrument de travail est créé, il va de mains en mains; tant qu'il n'est pas usé, il a une vie normale, un amortissement de trente, quarante, cinquante ans; c'est une richesse donnée au monde: elle ne disparaît pas, elle détermine, par les échanges successifs, des mouvements de richesse. Mais, pour les canons, les sous-marins, les bateaux de guerre, les poudres, les explosifs, les obus, la réaction n'existe pas: c'est une perte totale; et, comme ces produits sont achetés à n'importe quel prix, puisqu'il faut se défendre (*Très bien!*), ils ont attiré vers eux, dans beaucoup de pays, la productivité; on a vu alors baisser, d'une manière inquiétante, la production des autres articles. Les produits nécessaires et utiles ont été peu à peu abandonnés au profit des produits de guerre; il en résulte un vide immense.

La guerre se termine; que va-t-il se produire? Il y a une foule de matières premières pour lesquelles les belligérants, même non bloqués et les neutres, sont déjà obligés de se contenter, non pas que les bateaux manquent pour tous, mais parce que les matières manquent pour beaucoup.

Que se produira-t-il, à l'heure où les empires centraux rendront à la liberté économique 100 millions d'individus qui auront passé trois ans et demi, quatre ans, à se priver de tout, à vivre de ce qu'ils appellent des «ersatz», à s'habiller de papier au lieu de coton, à manger des produits innombrables au lieu de produits naturels? Que se passera-t-il quand les usines, qui chôment depuis si longtemps, voudront travailler? Ils se jetteront sur les marchés, ils achèteront à tous les prix et, déjà, M. Perchot l'a dit, ils ont commencé la course aux stocks dans les pays neutres, là, du moins, où ils ont pu le faire. Ils l'avaient commencée en Angleterre, même chez nous, par la voie des neutres et avec quelle puissance aux Etats-Unis, puisque, vous le savez, il y a quelques semaines, le gouvernement fédéral a mis la main sur des milliards de produits déjà réunis pour les empires centraux.

M. Herriot. Dans l'Amérique du Sud.

M. le ministre. Et également dans l'Amérique du Sud.

En présence de ce désert économique, créé par la volonté préméditée de guerre de nos adversaires, quel doit être notre but et quel doit être notre effort?

Depuis deux ans et demi, par une action patiente et tenace...

M. Perchot. Je reconnais volontiers votre effort et ses heureux résultats.

M. le ministre. ... j'ai fait un effort constant dans le but d'établir une organisation qui nous assure, par un accord interallié, le minimum de vie nécessaire à l'heure difficile.

J'ai fait dresser des tableaux, que je regrette de ne pas pouvoir faire passer sous les yeux du Sénat. Ce sont des tableaux parlants, où toutes les matières sont, dans des graphiques, classées en trois catégories: alliés, neutres, ennemis.

M. Perchot. C'est très passionnant.

M. le ministre. Ces tableaux sont à la fois synthétiques, parce que j'ai fait des résumés, et analytiques. Ils montrent que, si nous savons nous organiser, nous avons les matières premières en abondance. Mais ces forces économiques qui sont les nôtres ne peuvent produire effet que si les alliés établissent entre eux un accord complet.

Nous avons beau posséder la force économique la plus puissante, si nous la laissons agir en ordre dispersé et par des voies divergentes, cette force est annihilée. (*Très bien!*)

Dès le 12 février 1916, lorsque j'eus une première conférence, sur ces objets si graves avec le gouvernement anglais, c'est le point sur lequel tout de suite j'ai appelé M. R. Runciman à discuter avec moi. Je dois dire qu'il a immédiatement donné son adhésion et que le récit officieux de nos conversations du 12 février, à Chuthill, porte cette phrase: « Si, après la fin de la guerre, une paix juste n'était pas obtenue » — je reviendrai tout à l'heure sur la question de la paix juste pour dire ce que signifient ces mots — « nous devrions conserver les ressources naturelles des alliés pour leur emploi par les alliés et les neutres d'abord, laissant aux puissances centrales ce qui pourrait en demeurer, une fois que les besoins des alliés et des neutres seraient satisfaits. » C'est le principe qui, depuis deux ans, s'est développé malgré tout, par la force même de vérité qui y est incluse.

Quelques mois après, je préparais la conférence économique des alliés qui s'est tenue à Paris et s'est terminée le 16 juin 1916. J'allais porter la même doctrine en Angleterre auprès de M. Bonar Law et du marquis de Crewe, à Rome, auprès de M. Cavassola, et je réussissais à les convaincre. Aussi, lorsque la conférence économique fut réunie, nous pûmes établir les bases mêmes de l'accord qui doit aboutir au développement que je souhaite.

Cette conférence n'a été qu'un prélude, qu'une préface. Elle n'a eu pour objet que de préparer l'unité économique, de nous faire prendre mutuellement contact et de constater en termes précis la nécessité d'une entente. Je voudrais, pour ne pas abuser des instants du Sénat, lire quelques-uns des considérants qui précèdent les décisions de la conférence. Le Sénat y trouvera la base même de l'argumentation de l'honorable sénateur:

« Les représentants des gouvernements alliés se sont réunis à Paris, sous la présidence de M. Clémentel, ministre du commerce et de l'industrie de France, les 14, 15, 16 et 17 juin 1916, en vue de remplir le mandat que leur a donné la conférence de Paris du 23 mars 1916, de mettre en pratique leur solidarité de vues et d'intérêts et de proposer à leurs gouvernements respectifs les mesures propres à réaliser cette solidarité.

« Ils constatent qu'après leur avoir imposé la lutte militaire, malgré tous leurs efforts pour écarter le conflit, les empires du centre de l'Europe préparent aujourd'hui, de concert avec leurs alliés, sur le terrain économique, une lutte qui, non seulement survivra au rétablissement de la

paix, mais prendra, à ce moment-là, toute son ampleur et toute son intensité.

« Ils ne peuvent, en conséquence, se dissimuler que les ententes qui se préparent, à cet effet, entre leurs ennemis, ont pour but évident d'établir la domination de ceux-ci sur la production et les marchés du monde entier et d'imposer aux autres pays une hégémonie inacceptable.

« En face d'un péril aussi grave, les représentants des gouvernements alliés considèrent qu'il est du devoir de ces derniers dans un souci de défense nécessaire et légitime, de prendre et de réaliser, dès maintenant, toutes les mesures propres, d'une part, à assurer, pour eux comme pour l'ensemble des marchés des pays neutres, la pleine indépendance économique et le respect des saines pratiques commerciales, et, d'autre part, à faciliter l'organisation du régime permanent de leur alliance économique. »

Nous avons inscrit, dans cette conférence, trois choses importantes. Nous avons d'abord fait proclamer, dans un texte clair et précis — M. Touron me demandait tout à l'heure de le faire avec insistance — l'exécution d'un accord en ce qui concerne l'obligation, pour tous les alliés, d'arriver à la restauration des pays envahis, reconnaissant la priorité de cette dette sur toutes les autres. Nous avons ensuite fait reconnaître qu'il était nécessaire de refuser aux empires centraux le régime de la nation la plus favorisée, et c'est ce qui nous a conduits à dénoncer tous nos accords, afin de nous donner les mains libres.

M. Touron. Je vous en prie, hâtez-vous !

M. le ministre. Et enfin nous avons inscrit cette clause sur les matières premières :

« Les alliés se déclarent d'accord pour conserver pour les pays alliés, avant tous autres, leurs ressources naturelles pendant toute la période de restauration commerciale, industrielle, agricole et maritime, et, à cet effet, ils s'engagent à établir des arrangements spéciaux qui faciliteront l'échange de ces ressources. »

La durée a été envisagée. Chaque pays l'a considérée d'une manière différente : les uns demandèrent deux ans, les autres trois ans, les autres cinq ans. La durée de la guerre modifiera ces délais. Les alliés devront discuter diplomatiquement, quant à la durée.

A l'issue de la conférence économique, après avoir porté toutes ces décisions au sein des commissions parlementaires, je réunis, pour saisir l'opinion, tous les représentants de la presse française et je leur exposai, au nom du Gouvernement, le fondement même de la politique qui venait d'être instaurée.

Je dénonçai les tentatives faites par l'Allemagne pour accaparer certaines matières premières, et je leur opposai la force du bloc des alliés que je déclarai « la puissance mondiale la plus forte qui se soit jamais vue ».

En ce qui concerne l'article relatif à « la conservation des matières premières naturelles », je montrai la orientation moderne de l'effort économique. Enfin, je fixai ce principe qui devait diriger désormais toute notre action :

« En réalité, disais-je, la puissance économique de l'industrie d'une nation se mesurera, après la guerre, à l'importance qu'aura cette nation sur le contrôle de la matière première. »

Le mot était prononcé. Que pouvait-on faire pour en assurer la réalisation ?

Quelques mois après, les événements nous conduisirent à un acte décisif. Les Etats-Unis, au cours de l'année 1916, eurent une très mauvaise récolte en blé. Les alliés

avaient organisé tout leur système d'importation du blé en considérant que le grenier américain était inépuisable. Tout à coup, on alla jusqu'à parler de l'interdiction de l'exportation aux Etats-Unis. L'Angleterre fut inquiète, elle nous retira des bateaux ; elle voulut accroître ses importations, d'où une perturbation dans les nôtres.

Je me rendis à Londres et je m'efforçai d'établir une règle commune, d'abord pour l'alimentation en blé, ensuite pour le tonnage. Pour l'alimentation en blé je demandai la création d'un organisme interallié, véritable personnalité d'ordre interallié, je peux dire international. Cet organe qu'on appelle le « wheat exécutive », en français le comité exécutif du blé, a été créé de propos délibéré pour pouvoir fonctionner d'une façon presque dictatoriale, mais avec mission d'opérer, autant que possible, suivant les principes d'une maison de commerce.

M. Runciman désirait en faire une vaste commission ; je m'y opposai formellement en disant que nous n'abandonnerions pas s'il comprenait plus de trois délégués : un pour la France, un pour l'Angleterre, un pour l'Italie. Il en fut ainsi décidé.

Je dois dire à l'honneur de l'Angleterre qu'elle possédait alors 70 p. 100 du blé exportable en provenance de l'Inde, de l'Australie et du Canada, et 90 p. 100 de la flotte de transport. En acceptant la mise en commun totale, elle faisait acte de haute solidarité interalliée. (*Très bien ! très bien !*)

Depuis quatorze mois le « wheat exécutive » a vécu, il a agi. Dès sa formation, il acheta immédiatement, étant seul acheteur, substituant désormais l'organisation à la concurrence, 30 millions de quintaux à l'Australie, ce qui, du coup, fit baisser les prix partout, même aux Etats-Unis.

Sa plus récente opération est l'achat en commun, par tous les alliés, de la récolte globale du blé argentin, sur les bases d'une proposition que j'ai eu l'honneur de faire en août, comme fondateur de l'exécutif du blé en remettant un mémoire à lord Robert Cecil.

Cet organisme est aujourd'hui possesseur de tout le blé exportable du monde.

Au cours de la dernière conférence économique de Paris, le 3 décembre 1917, nous avons vu arriver des représentants des pays neutres qui nous ont dit : « Vous possédez le blé du monde ; aussi, ce n'est plus l'autorisation de passer que nous vous demandons maintenant, c'est notre part dans la vôtre ».

Nous avons alors accepté d'inclure ces neutres dans notre propre opération, de leur donner sur notre part de blé la part légitime à laquelle ils avaient droit. Nous avons pu ainsi obtenir d'eux des avantages en retour et l'importance de cet accord ne vous échappera pas. Le « wheat exécutive » avait une importance capitale pour notre propre approvisionnement ; quant aux fins que je poursuivais pour la période de reconstitution, il était une expérience, mais une expérience concluante ; la machine marchait et son rendement était excellent. L'accord du 29 novembre allait servir de modèle à tous les organismes interalliés d'achat et de répartition en commun dont on envisageait la création.

Peu après, au cours des conférences de Londres, du 16 au 27 août 1917, j'exprimai l'opinion que si l'Angleterre et la France se mettaient d'accord pour prendre ensemble le contrôle des matières premières dont elles sont les principaux producteurs, soit dans leur métropole, soit dans leurs colonies, les alliés trouveraient une grande force dans cette organisation et pourraient éviter une véritable catastrophe au moment où la concurrence allait se déchaîner plus

violente que jamais sur un marché terriblement appauvri.

Je fis passer sous les yeux de nos collègues anglais les tableaux de la production ; j'arrivai à les convaincre. Sans retard, le cabinet de guerre chargeait sir Albert Stanley, président du « board of trade », d'entrer en communication avec moi et, à un court intervalle, le gouvernement anglais constituait une commission, sous la présidence de sir Edward Carson, alors membre du cabinet de guerre, pour étudier l'ensemble de ces problèmes.

Le 27 août, je signalai avec lord Rhondda un accord qui créait le « meats and fats executive », organe du contrôle des matières grasses destinées à l'alimentation. Depuis, ont suivi le « sugar executive » et le « nitrate executive ». D'autres sont à l'étude.

Ainsi, depuis plusieurs mois, nous poursuivons, en même temps que nos alliés, l'étude des possibilités d'action en ce qui concerne chaque matière première dont nous pourrions prétendre à exercer le contrôle.

Pour montrer que le gouvernement britannique n'oublie pas sa signature lorsqu'il l'a donnée — car il est quelquefois assez difficile de l'obtenir — voici un exemple de la loyauté anglaise. On a constitué au « board of trade » une série de commissions qui étudient les matières premières. Le journal du « board of trade », du 27 janvier dernier, publie les résultats des travaux de ce comité. J'y lis cette phrase : « Le contrôle de ces productions échoit au gouvernement de l'Inde, des dominions et de l'Egypte. On demande que des négociations soient entamées pour que les différents gouvernements effectuent un contrôle efficace sur la distribution de toutes les matières premières de cet ordre. »

Voici la phrase capitale :

« Le première chose à considérer est d'assurer » — c'est écrit par un comité officiel du « board of trade » dans le *Journal officiel du board of trade* — « ce qui est nécessaire d'abord aux besoins de l'empire et à ceux de nos alliés ».

Sans doute, à la conférence économique de Paris, nous nous sommes engagés à réserver aux alliés la priorité pour la fourniture des matières premières dans la période d'après-guerre, mais l'Angleterre, — je voulais appeler votre attention sur ce point, — tient l'engagement dans toute sa rigueur et dans toute sa force. (*Très bien ! très bien !*)

Mais, messieurs, depuis le jour où j'ai présidé la conférence économique des alliés, il s'est produit un fait nouveau de la plus haute importance : la déclaration de guerre de la grande nation américaine qui, pour certaines matières premières essentielles, occupe dans la hiérarchie de la production mondiale une place prépondérante. Ce sont les Etats-Unis qui détiennent les principales matières premières.

M. Henri Bérenger. Heureusement.

M. le ministre. Leur entrée dans la lutte à nos côtés pouvait amener des faits nouveaux et importants. (*Très bien ! très bien !*) Le 4 décembre 1917, une parole décisive vous est venue de l'autre côté de l'Atlantique.

Certes, le président Wilson n'avait pas accepté, tout d'abord, les idées de la conférence de Paris. Pénétré des sentiments d'un idéalisme des plus élevés il hésitait à employer certains procédés inexorables. Mais, en décembre, il a compris que l'arme redoutable du refus des matières premières pouvait être un puissant instrument de tractation. (*Très bien ! très bien !*)

Il a prévu qu'à la carte de guerre militaire et territoriale qu'à toutes occasions le chancelier brandit à la tribune du Reichstag, il y avait à en opposer une autre, la carte

économique, celle de la possession par nous des matières premières, matières que nous n'avons pas à conquérir et que nous sommes bien les maîtres, si la paix n'est pas juste, de donner ou de refuser (*Très bien ! très bien !*)

Le président Wilson a déclaré le 4 décembre :

« Si l'Allemagne continuait à vivre sous le gouvernement d'hommes ou de classes d'hommes auxquels les autres peuples du monde ne pourraient pas se fier, il serait impossible de l'admettre aux libres rapports économiques qui doivent inévitablement sortir des autres associations pour une véritable paix. »

Cette parole dit tout. Si les conditions que, dans sa haute valeur morale, il a lancées à la face de nos ennemis sont acceptées, si c'est la paix juste, la paix équitable, si on libère les territoires indument occupés par la force, nous libérerons toutes les matières premières.

M. Dominique Delahaye. Il y a autre chose : il faudra payer la casse.

M. le ministre. Nous libérerons donc nos matières premières. Mais à quel prix ? Peut-on de l'autre côté du Rhin parler d'une mesure de guerre ? peut-on dire que c'est là la création d'une ligue agressive, alors que nous savons que si nous laissons la liberté au trafic des matières premières, nous allons nous priver nous-mêmes de choses qui nous sont indispensables ?

La carte économique est une force considérable que l'Entente a en mains. Il s'agit de la faire valoir. L'Angleterre étudie ; nous étudions ; sans doute l'Amérique étudie de son côté. Nous ne pouvons pas dire au Sénat qu'une organisation est née ou qu'elle est sur le point de naître. Nous pouvons dire simplement que, pour certaines matières d'alimentation, des organismes existants ont fait la preuve qu'il est facile de faire jouer entre alliés et neutres, si nombreux soient-ils, un mécanisme de répartition. Cette preuve est faite. Par conséquent à l'heure voulue, il sera facile de déclencher une organisation d'ensemble.

Il fut un temps, à l'époque où les ruptures diplomatiques succédaient aux ruptures diplomatiques, où les ennemis surgissaient devant eux constamment renouvelés, il fut un temps où, glorieusement, avec cette morgue belliqueuse qui les caractérise, les Allemands déclaraient : « Beaucoup d'ennemis, beaucoup d'honneur ». Oui, mais ceux qui pensaient répondaient : « Beaucoup d'ennemis, peu d'affaires ».

Voici l'opinion de la bourgeoisie industrielle et commerciale exprimée par le *Berliner Tagblatt* :

« Si nous renoncions à faire du commerce mondial après la guerre, nous pourrions être mille fois vainqueurs militairement, nous resterions néanmoins battus. »

Voici l'opinion de la masse ouvrière exprimée par Scheidemann lui-même :

« Si le but de nos adversaires se réalise, malheur au commerce allemand, à l'industrie allemande, car l'Allemagne deviendrait pour un temps indéfini le peuple mendiant de l'Europe. »

Voici enfin l'opinion du Gouvernement lui-même exprimée par le docteur Sydow, ministre du commerce prussien :

« Nous avons besoin, dit-il, de relations économiques et commerciales avec nos alliés actuels ; mais nous voulons aussi qu'elles nous restent possibles avec les états neutres et les états ennemis. Il faut aussi, par suite, avoir égard à cela, car, dans l'avenir, notre industrie et notre commerce ne peuvent pas se priver du marché mondial. »

Messieurs, ces perspectives sont terribles. Il ne tient qu'aux Allemands de les écarter de leurs regards. Si la porte se

ferme devant eux, c'est qu'ils l'auront fermée eux-mêmes, qu'ils auront voulu délibérément, continuant la politique de leur militarisme conquérant, refuser les conditions de paix juste, humaine, durable, garantie contre les luttes futures, que l'entente leur a offertes. Ils sont avertis ; les paroles graves du président Wilson ont posé la question sur des bases solides.

Voici encore les déclarations de MM. Lloyd George et Bonar Law, auxquelles faisait allusion M. Perchot.

Le 5 janvier 1917, parlant au milieu des trades unions, c'est-à-dire des représentants de la classe ouvrière organisée en Angleterre, M. Lloyd George disait :

« La situation économique à la fin de la guerre sera des plus difficiles. Tant d'efforts auront été consacrés à la poursuite de la guerre qu'il en résultera inévitablement une disette mondiale des matières premières. Cette disette augmentera d'autant plus que la guerre durera plus longtemps et il est inévitable que les pays qui possèdent des matières premières voudront se servir d'abord eux-mêmes et leurs amis. »

Voici ce que disait M. Bonar Law, le 11 janvier 1917 :

« La question principale qui se posera à la fin de cette guerre, ce sera celle de l'approvisionnement en matières premières ; la rareté de celles-ci se fera sentir dans chaque industrie. Rappelons à nos ennemis que plus la guerre durera longtemps, moins on aura à répartir et que, comme les alliés se serviront les premiers, plus la guerre durera et moins il restera pour l'Allemagne de produits essentiels. »

Eh bien, messieurs, à l'heure où nous sommes, nous devons nous demander si, sur ce terrain, l'alliance, qui prend une arme décisive, lui appartenant sans conteste, ne va pas, au point de vue humain, au delà de ses droits.

C'est un problème grave. Nous sommes convaincus et vous allez l'être vous-mêmes, messieurs, qu'il n'en est rien. Nous sommes dans notre droit. Pourquoi ?

Parce que nous prenons à l'adversaire lui-même l'arme qu'il a inventée et forgée. Je voudrais donner au Sénat le tableau complet de ce qui existait avant la guerre, de ce qui existe et de ce qui se prépare.

Tout d'abord, je dois dire que la « Metall-Gesellschaft », dont vient de parler M. Perchot, a été un organisme mondial d'une puissance extrême. Elle s'est créée au capital de 2 millions pour les petits métaux, avec le concours de la « Metall-Bank », et, avec la fusion d'autres sociétés allemandes, elle a passé à un capital de 200 millions. Elle a créé successivement des filiales dans tous les pays. Je n'en finirais pas de dénombrer leur progéniture. L'une de ces filiales fleurissait à Paris. Elle est sous séquestre.

M. Dominique Delahaye. M. Gaudin de Villaine l'avait dit au Sénat, mais on ne l'a pas écouté.

M. le ministre. Parfaitement. Nous avons beaucoup entendu, mais nous n'avons pas tout cru, et nous avons tous constaté, au début de la guerre, ce que créait pareille puissance par ses stocks accumulés.

Pendant que la « Metall-Gesellschaft » étendait sur le monde entier son contrôle, qu'elle achetait délibérément toutes les actions libres dans les industries du métal, — car, avec sa puissance de capital, chaque fois qu'il y avait des actions sur le marché, ses filiales n'hésitaient pas à les acheter, — un jour fut venu — les techniciens disent qu'il n'était pas loin — où la « Metall-Gesellschaft », et la « Metall-Bank », c'est-à-dire l'Allemagne, auraient été maîtresses de tous les métaux du monde, sauf les métaux ferreux. Je prends un autre exemple, celui-ci plus

typique encore. C'est une véritable organisation de monopole.

Ce monopole a été réalisé par le « Kali-Syndicat », le syndicat de la potasse. L'Allemagne possède des gisements considérables de potasse à Staufurt. Elle les a organisés en mines fiscales. Lorsque l'on a découvert nos mines de potasse de Cernay, — celles sur lesquelles nous nous battons à cette heure, où nous serons demain, — elle a constaté que son vieux Dieu ne peut pas faire que l'Allemagne ne soit pas le seul possesseur de la potasse dans le monde.

Une voix au centre. Elle a étranglé ces nouvelles mines.

M. le ministre. Oui, elle les a étranglées. Elle a établi un régime en vertu duquel l'agriculture allemande a eu cet engrais essentiel à un prix quatre ou cinq fois inférieur à celui du monde entier. C'est un dumping à rebours pour l'industrie allemande.

Voilà une matière première dans laquelle, avant la guerre, l'Allemagne a fait le monopole contre le monde entier. De quoi pourrait-elle se plaindre si, par le refus des conditions de paix, il en était de même pour d'autres produits ?

Que faisons-nous pendant que le « kali-syndicat » nous refusait la potasse ?

Nous laissons les bateaux allemands venir, dans nos ports de Bône et de Sfax, se charger des phosphates de notre Tunisie, grâce auxquels, en alternant avec leurs potasses, nos ennemis obtenaient vingt quintaux de blé à l'hectare, tandis que nous en avions à peine treize. Le phosphate n'existe que sur deux points du monde en rendements suffisants ; la Floride et l'Algérie-Tunisie. Il était très facile d'organiser le refus des phosphates contre le refus des potasses. On n'y a pas songé.

M. Dominique Delahaye. Et on se moquait de nous quand nous le disions.

M. le ministre. Il en est de même pour le nickel calédonien, pour le minerai de chrome, pour la bauxite de notre Provence. Tout cela, nous le laissons partir pour l'Allemagne, et ces produits nous revenaient sous la forme de produits finis.

M. Touron. Cela ne se passait pas pour tous nos produits, heureusement.

M. le ministre. Je vais vous faire toucher du doigt toute la gravité du problème.

Le bichromate de potasse et le bichromate de soude sont indispensables à l'industrie des matières colorantes, pour certains mordants, et à la fabrication du cuir, pour certains tannages au chrome. Nous avons failli en manquer complètement. Nous n'avions pas une usine traitant ces produits. Or le minerai de chrome vient de Nouvelle-Calédonie, et on le traitait en Angleterre et en Allemagne.

M. Dominique Delahaye. On a dit que les Rothschild avaient leur part de responsabilité dans toutes ces affaires. Nous indiquons les coupables pour que vous les poursuiviez.

Un sénateur à gauche. Et l'union sacrée ?

M. Dominique Delahaye. L'union sacrée avec les traîtres, jamais !

M. Herriot. Qui a vendu les bauxites de Provence, si ce n'est la noblesse ?

M. Dominique Delahaye. Il faut établir les responsabilités.

M. le ministre. Tout le monde a plus ou moins sa part de responsabilité ; nous l'établirons après la guerre.

Chez la plupart de nos alliés, il en était de même. Il ne faut pas que cela continue.

Le défaut de la cuirasse de l'opulente Germania d'avant la guerre, c'était l'absence de matières premières. Si l'on considère sa position, on voit qu'elle est, plus qu'aucun peuple du monde, tributaire. En effet, avant la guerre, elle importait pour 6 milliards de matières premières industrielles et pour 3 milliards de produits d'alimentation. Cela fait 9 milliards de matières premières et de produits alimentaires. Aux cours actuels, cela représente la rançon formidable de 18 milliards. Naturellement le danger est grand, et c'est pourquoi l'Allemagne doit comprendre qu'elle a devant elle un problème vital. Je parle de l'Allemagne populaire, de l'Allemagne laborieuse, travailleuse, qui doit contraindre ses chefs militaires, ses pangermanistes, sa caste qui veut dominer le monde, à accepter les conditions d'une paix juste et humaine...

M. Dominique Delahaye. Ce n'est pas une caste, c'est toute la nation qui nous fait la guerre. Ne jetez pas cette idée fautive dans le pays.

M. le ministre. Je me résume. Il ne peut s'agir de créer une ligne agressive et exclusive qui perpétuerait éternellement le conflit. Nous avons seulement la prétention de rester les maîtres de nos propres marchés et, dans la disette de matières premières au cours de la période pendant laquelle le monde va s'efforcer de réparer les ruines amoncelées par la volonté préméditée du militarisme allemand, de réserver ces matières premières de préférence à nos amis et aux neutres qui sont, eux aussi, les victimes innocentes du terrorisme prussien.

M. Henry Bérenger. Certains neutres sont les complices des Allemands !

M. le ministre. Mais l'organisation que nous souhaiterions voir se former, si cela est nécessaire, et sa formation sera rapide et facile, grâce à nos efforts et à la coopération interalliée durant la guerre ne sera fermée à nos ennemis, que s'ils s'en ferment eux-mêmes les portes en refusant de souscrire aux conditions de l'Entente, aux conditions de la paix juste et humaine. Ces conditions, ils les doivent accepter, puisqu'elles sont conformes au droit et à l'équité, et puisqu'elles ont pour but principal de mettre fin, pour longtemps, à l'ère sanglante des conflits militaires. Cette ère une fois close, l'organe créé, et sous la rude contrainte des événements tragiques que nous vivons, pourra être une garantie de paix féconde et bienfaisante pour l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. J'ai reçu, messieurs, l'ordre du jour suivant, présenté par MM. Herriot et Perchot :

Le Sénat,

Constatant que les Alliés ont à leur disposition, par la possession des matières premières, une arme économique de premier ordre, spécialement redoutée de nos ennemis,

Invite le Gouvernement à rechercher par la centralisation des efforts économiques en France et dans l'Entente, le moyen de tirer le meilleur parti de ces ressources convoitées par les empires centraux pour le rétablissement de leurs industries,

Et passe à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'observation ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour dont je viens de donner lecture.

(L'ordre du jour est adopté.)

9. — AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LA SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ET LES MARCHANDISES

M. le président. L'ordre du jour appelle

la 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réprimer la spéculation sur les denrées et marchandises, et notamment sur le charbon; mais M. le ministre du ravitaillement ayant des observations à présenter, en demande, je crois, le renvoi à la prochaine séance.

M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement. Monsieur le président, un certain nombre d'observations ont été présentées sur le dispositif du texte soumis à la haute Assemblée concernant la répression de la spéculation sur les denrées et marchandises, et notamment sur le charbon. Je ne méconnais pas l'intérêt qui s'attache à ce qu'elles soient examinées par la commission. En conséquence, je demanderai que la discussion de ce projet soit renvoyée à une date ultérieure; mais, étant donné l'urgence qui s'attache au projet concernant l'établissement de sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement, je demanderai à la haute Assemblée de vouloir bien discuter ce projet spécial immédiatement. Il s'agit, messieurs, d'un texte indispensable pour faire respecter tout un ensemble de mesures que le Gouvernement est obligé de prendre pour assurer l'application du programme de solidarité économique interalliée.

M. Dominique Delahaye. Il n'est pas à l'ordre du jour.

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, la 1^{re} délibération sur le projet relatif à la spéculation sur les denrées et marchandises et notamment sur le charbon, serait ajournée à une prochaine séance. (*Adhésion.*)

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Colin.

M. Maurice Colin, rapporteur. M. le ministre sollicite la discussion immédiate du projet de loi établissant des sanctions aux décrets rendus pour le ravitaillement. Le rapport a été mis en distribution aujourd'hui.

Devant la gravité des problèmes que soulèvent les mesures prescrites dans le projet qu'il s'agit de discuter, la commission tout entière se fait un devoir de joindre ses instances à celles de M. le ministre pour demander la discussion immédiate.

M. Tournon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tournon.

M. Tournon. Messieurs, si je comprends bien la proposition du Gouvernement, appuyée par l'unanimité de la commission, on vous demande aujourd'hui de substituer à votre ordre du jour un nouvel ordre du jour dont il n'avait pas été question jusqu'ici. On veut ajourner la discussion du projet n° 11 pour entreprendre la discussion du projet n° 36, rapporté par la même commission, mais qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

Les paroles un peu sybillines, que vient de prononcer l'honorable rapporteur, m'impressionnent comme elles doivent impressionner tous mes collègues. M. Colin me permettra cependant de lui dire qu'il est difficile de demander à la haute Assemblée de discuter au pied levé un projet dont, je ne crains pas de l'affirmer, l'immense majorité de nos collègues ne connaît, pas plus que moi d'ailleurs, les subtilités et les détours.

Je viens de jeter les yeux sur ce projet pour la première fois, bien que des réclamations nombreuses me soient venues, comme sénateur, contre les dispositions qu'il renferme. Il a été voté, par la Chambre, à peu près dans les mêmes conditions que celles où il se présente aujourd'hui devant

nous. Je suis convaincu que, s'il retournait devant l'autre Assemblée, il serait profondément modifié. Je demande donc au Gouvernement s'il ne croit pas pouvoir nous donner vingt-quatre heures pour examiner cette question; puisqu'il demande lui-même le renvoi du projet n° 11 qui a trait à une matière à peu près semblable, ce délai nous permettrait de discuter les deux projets dans une séance ultérieure.

Je ne veux d'ailleurs pas examiner le fond; cependant, vous me permettez de vous lire les trois ou quatre premières lignes du texte qui vous est soumis. Il vous suffira d'entendre cette lecture pour vous rendre compte que toutes les garanties introduites pour les particuliers dans la loi de réquisition l'ont été par l'initiative de la Chambre des députés. Nous avions adopté, peut-être un peu vite, un projet qui refusait toute garantie aux réquisitionnés. La Chambre des députés, dans sa sagesse, a décidé que nous n'avions pas été suffisamment sages (*Sourires*); elle a introduit dans le texte toutes les garanties exigées par le respect des droits des citoyens.

Nous nous sommes inclinés et nous avons bien fait. Aujourd'hui, la Chambre peut recommencer. Si nous votions le projet tel qu'il est, nous nous attirerions ses justes réprimandes, étant donné que le texte proposé stipule, par exemple, que :

« Des décrets pourront réglementer ou suspendre, en vue d'assurer le ravitaillement national, la production, la fabrication, la circulation, la vente, la mise en vente, la détention ou la consommation des denrées servant à l'alimentation des hommes ou des animaux. »

Autrement dit, vous vous en remettiez au pouvoir exécutif du soin de prendre toutes les mesures législatives nécessaires, faisant bon marché de vos droits propres.

Au reste, messieurs, comment se présente ce projet ?

Le Gouvernement, pour mieux ravitailler la population, se réserve le droit d'interdire la production, la fabrication et la circulation de toutes les denrées pouvant servir à l'alimentation de l'homme. C'est un singulier paradoxe : pour multiplier les produits destinés à l'alimentation, vous commencez par réduire la production destinée à l'alimentation !

Ceci demande déjà quelque réflexion. Oh! monsieur le ministre, je m'en rapporte à vous; je suis certain que vous y avez regardé de très près. Il est possible, même, qu'après examen je sois de votre avis; mais donnez-nous au moins le temps de nous faire une conviction. C'est pourquoi je persiste à demander le renvoi de la discussion à une prochaine séance.

M. le président. La parole est à M. Delahaye.

M. Dominique Delahaye. Après les paroles prononcées par M. Tournon et auxquelles je souscris, il ne me reste rien à ajouter.

M. Victor Boret, ministre du ravitaillement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre du ravitaillement.

M. le ministre. Malgré l'urgence qu'il y a pour le Gouvernement d'obtenir le vote rapide du projet, j'accepterai volontiers le renvoi à demain. J'estime, en effet, qu'un texte de cette importance vaudra surtout si sa consécration est précédée d'un examen complet et d'une discussion approfondie devant la haute Assemblée qui est appelée à en délibérer. Je suis convaincu que, demain, lorsque l'honorable M. Tournon et quelques-uns de ses collègues auront formulé les observations qu'ils comptent pré-

sender, et lorsque le Gouvernement leur aura répondu, le projet de loi recevra l'assentiment unanime du Sénat, comme il a déjà celui du pays tout entier. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président. Personne ne s'oppose au renvoi de la discussion à une prochaine séance ?

Plusieurs sénateurs. A jeudi !

Voix nombreuses. Non, non, à demain !

M. le président. Je mets aux voix le renvoi à demain.
(Le Sénat décide qu'il se réunira demain.)

10. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

M. le président. Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la désignation de trois membres du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation :

Nombre de votants.....	136
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Majorité absolue.....	69

Ont obtenu :

MM. Poirson.....	105 voix
Perchot.....	98 —
de Las Cases.....	79 —
Cazeneuve.....	69 —
Divers.....	2

MM. Poirson, Perchot et de Las Cases ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation.

Avis en sera donné à M. le ministre de l'instruction publique.

11. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de la séance de demain :

A trois heures, séance publique :

Tirage au sort des bureaux.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Albertville (Savoie) ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Châteaulin (Finistère) ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Gap (Hautes-Alpes) ;

1^{re} délibération, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux déclarations de décès par des témoins mineurs pendant la durée de la guerre ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement national ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réprimer la spéculation sur les denrées et marchandises et notamment sur le charbon ;

Suite de la discussion de la proposition de loi de MM. Henry Chéron et Ernest Cauvin, attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels à l'égard des prévenus qui n'ont pas encore été condamnés, et étendant les conditions d'application de l'article 463 du code pénal ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi de MM. Etienne Flandin et Jonnard, ayant pour objet la reconstitution des djemaas de

douars dans les communes de plein exercice ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un registre du commerce ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'étendre aux réseaux secondaires d'intérêt général les effets de la loi du 30 novembre 1916, concernant l'approbation, par simple décret, des accords conclus entre les concessionnaires de voies ferrées d'intérêt local et l'autorité concédante pour la modification des contrats de concession, pendant la durée de la guerre et une période consécutive d'un an au maximum ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier et à compléter l'article 15 de la loi du 30 décembre 1916, en ce qui concerne les boissons gazéifiées et les produits destinés à la préparation des eaux minérales artificielles ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant le taux de l'intérêt légal et suspendant temporairement la limitation de l'intérêt conventionnel ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de reconnaître aux femmes salariées de mobilisés le droit à un congé de durée égale à chacune des permissions de dix jours de leurs maris.

12. — CONGÉ

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder à M. Saint-Germain un congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

Donc, messieurs, demain vendredi 8 février, à trois heures, séance publique.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat,

ARMAND POIREL.

QUESTIONS ÉCRITES

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi conçu :

* Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

* Les questions écrites, sommairement rédigées, sont remises au président du Sénat.

* Dans les huit jours qui suivent leur dépôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

* Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai pour rassembler les éléments de leur réponse... *

1774. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 2 février 1918, par M. Daniel, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre quelles mesures ont été prises au sujet des citations sur lesquelles il n'a pu être statué, parce que les officiers dont elles émanaient et les officiers et soldats qui en étaient l'objet ont été faits prisonniers.

1775. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 5 février 1918, par M. de Las Cases, sénateur, demandant à M. le ministre de l'armement et des fabrications de guerre de faire cesser, dans la banlieue de Paris, tout monopole de l'anthracite du chauffage central, en le répartissant à chaque négociant au prorata de ses affaires antérieures.

1776. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 5 février 1918, par M. Milan, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre que les situations, très désavantageuses pour des charges cependant équivalentes, des sergents-majors (chefs de section) par rapport aux adjudants et aux aspirants, et des sous-officiers à solde journalière par rapport aux sous-officiers à solde mensuelle, soient améliorées.

1777. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 5 février 1918, par M. Laurent Thiéry, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un soldat du service auxiliaire, affecté à une section de C. O. A. puis classé au service armé, peut être envoyé, sans instruction préalable, dans un régiment d'infanterie au front.

1778. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 6 février 1918, par M. Milan, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre pourquoi une permission de détente a été supprimée aux notaires mobilisés au front, alors que cette mesure n'a pas été prise pour ceux mobilisés à l'intérieur.

1779. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. Vidal de Saint-Urbain, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si la circulaire n° 4116 6/5 du 23 mars 1916, intendance, 3^e bureau G. I. ³¹⁵³/₃ qui alloue aux convoyeurs allant en Italie une indemnité de 6 fr. par jour passé en Italie s'applique à tous les convoyeurs à destination d'Italie et en ce cas pourquoi certaines unités en refusent le bénéfice aux convoyeurs.

1780. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. de Lamazelle, sénateur, demandant à M. le ministre de la justice pour quel motif sa circulaire du 7 janvier 1918, ordonnant l'application anticipée de divers articles du projet rectifiant la loi sur les pupilles de la nation, conseille de ne pas tenir compte de la disposition mettant en harmonie cette loi avec celle du 20 mars 1917 qui donne à toutes les femmes le droit d'entrer dans les conseils de famille et d'être nommées tutrices.

1781. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. Guillaume Chastenet, sénateur, demandant à M. le ministre des finances pourquoi les percepteurs réclament les impôts à des vendeurs d'immeubles dont les actes notariés, régulièrement enregistrés et transcrits avant la guerre en 1914, à Paris, en délivrent même le dernier avis avant la sommation avec frais en arguant que le service de l'assiette n'a pas effectué la mutation.

1782. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un commandant de dépôt peut nommer à un grade supérieur un sergent vagemestre en fonctions depuis le début de la guerre, lorsque ce sous-officier prend la direction du service de vagemestre de deux dépôts fusionnés.

1783. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre quels avantages sont réservés aux candidats à Saint-Cyr d'avant la guerre qui, sans attendre l'appel de leur classe, ont contracté un engagement et n'ont pu prendre part au concours institué depuis les hostilités.

1784. — Question écrite, remise à la pré-

sidence du Sénat, le 7 février 1918, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre pourquoi les aciers, tôles et fers de production française coûtent actuellement en France trois fois plus cher qu'en Angleterre et si certains étrangers ne participent pas a ravitailllement depuis quatre ans de nos usines de guerre.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

1560. — M. Guilloteaux, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si des rapatriés sanitaires peuvent être réaffectés à des G. B. D. (Question du 2 août 1917.)

Réponse. — Réponse affirmative. Les G. B. D., ne sont d'ailleurs plus classés parmi les unités combattantes.

1580. — M. Boivin-Champeaux, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si des rapatriés d'Allemagne peuvent être affectés à des G. B. D. ou G. B. de C. A. (Question du 7 septembre 1917.)

Réponse. — Réponse affirmative. — Les G. B. D. ou G. B. de C. A., ne sont d'ailleurs plus classés parmi les unités combattantes.

1664. — M. Paul Hayez, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre : 1° si un homme du service auxiliaire A. T. doit passer une visite médicale pour être nommé sous-lieutenant dans la justice militaire; 2° s'il conserve son statut d'auxiliaire et peut être envoyé aux armées, et si les demandes peuvent être produites à toute époque. (Question du 15 novembre 1917.)

Réponse. — 1° réponse affirmative. 2° Les officiers à titre temporaire, promus soit dans l'armée active, soit dans la réserve ou l'armée territoriale, sont assimilés aux officiers de leur catégorie et ont le même statut que ceux-ci tant qu'ils restent en possession de leur grade. Par suite, les militaires du service auxiliaire, nommés officiers à titre temporaire, cessent d'être soumis aux règles des auxiliaires dès qu'ils sont nommés au grade d'officier. Toutefois, s'ils venaient à perdre leur grade, ils recouvreraient leur statut antérieur.

Les demandes peuvent être produites à toute époque.

1741. — M. Milan, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre pourquoi les gendarmes de la 1^{re} légion, qui sont en Savoie, n'ont eu aucune permission depuis le mois de septembre 1917. (Question du 31 décembre 1917.)

Réponse. — La moitié des gendarmes dont il s'agit a obtenu des permissions depuis le 1^{er} octobre jusqu'à ce jour. Le départ en permission est déjà commencé pour les autres et sera poursuivi autant que les nécessités du service le permettront.

1747. — M. Milan, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si un chef d'unité ou de service peut imposer à un sous-officier ayant quarante mois de front, évacué deux fois pour maladie et blessure, comme condition d'une affectation, la remise volontaire de ses galons et si ces galons ne doivent pas être rendus avec rappel de solde. (Question du 14 janvier 1918.)

Réponse. — Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur un sous-officier ne peut être admis au service automobile avec ses galons, que s'il remplit les conditions suivantes :

1° S'il est du service armé, appartenir à la classe 1900 ou à une classe plus ancienne. S'il est du service auxiliaire, aucune condition de classe n'est imposée ;

2° Avoir été régulièrement reconnu, après visite de la commission de réforme, apte à faire campagne dans le service automobile seulement ;

3° Avoir satisfait à un examen technique. Si le sous-officier signalé ne remplissait pas ces trois conditions, il ne pouvait être versé

au service automobile qu'en rendant ses galons.

1748. — M. Boudenot, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si les années passées à l'école centrale peuvent compter pour la Légion d'honneur, comme temps de service militaire, aux officiers, anciens élèves de cette école, comme à ceux des anciens élèves de l'école nationale supérieure des mines. (Question du 15 janvier 1918.)

Réponse. — Réponse affirmative.

1759. — M. Dellestable, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si un caporal fourrier d'infanterie coloniale, classe 1903, professionnellement chauffeur d'automobile, peut être versé dans un service automobile. (Question du 19 janvier 1918.)

Réponse. — Les conditions d'admission au service automobile des sous-officiers et caporaux ou brigadiers, avec leur grade, sont les suivantes : 1° s'ils sont du service armé, ils doivent appartenir à la classe 1900 ou à une classe plus ancienne; s'ils sont du service auxiliaire, il n'y a pas de conditions de classe; 2° ils doivent avoir été régulièrement reconnus, après visite par la commission de réforme, aptes à faire campagne dans le service automobile seulement; 3° ils doivent satisfaire à un examen technique; 4° ils doivent avoir au moins six mois d'ancienneté dans le grade de sous-officier ou dix-huit mois d'ancienneté dans les grades de caporal ou de brigadier et de sous-officier réunis.

1761. — M. Maurice Faure, sénateur, demande à M. le ministre des finances pourquoi les réformés n° 1 avec gratification renouvelable ne bénéficient pas de l'allocation prévue par la loi du 18 octobre 1917 en faveur des petits retraités de l'Etat dont les ressources sont insuffisantes. (Question du 21 janvier 1918.)

Réponse. — La loi du 18 octobre 1917 ne visant que les pensionnés de la marine, de la guerre et des autres administrations de l'Etat, il n'est pas possible d'en étendre le bénéfice aux titulaires d'une gratification renouvelable qui ne sont pas des pensionnés.

1763. — M. Gaudin de Villaine, sénateur, demande à M. le ministre des finances comment seront sauvegardés les intérêts de l'épargne française engagés dans les emprunts russes. (Question du 21 janvier 1918.)

Réponse. — Le ministre des finances ne peut, pour le moment, que prier l'honorable sénateur de bien vouloir se reporter aux déclarations qu'il a faites sur cette question à la Chambre des députés, lors de la séance du 31 janvier 1918 (Journal officiel, débats, pages 248 à 251).

1764. — M. le ministre de la guerre fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée le 21 janvier 1918, par M. Gaudin de Villaine, sénateur.

1766. — M. le ministre de la guerre fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée le 23 janvier 1918, par M. Amic, sénateur.

1768. — M. Brager de La Ville-Moysan, sénateur, demande à M. le ministre de l'Instruction publique si les sociétés coopératives agricoles de production, d'une part, et les sociétés de Saint-Vincent de Paul, d'une autre, doivent être comptées parmi les sociétés ou établissements appelés à nommer des représentants aux offices départementaux (loi sur les pupilles de la nation, article 15. (Question du 23 janvier 1918.)

Réponse. — 1° Les associations coopératives

ouvrières de production et de consommation sont appelées à prendre part aux élections du conseil d'administration des offices départementaux des pupilles de la nation (article 15 de la loi du 27 juillet 1917). Les sociétés agricoles de production et de consommation visées par l'honorable sénateur ne peuvent être inscrites sur les listes électorales qu'autant qu'elles présentent le caractère fixé par la loi. Seul le préfet, qui dresse chaque année la liste des sociétés coopératives ouvrières de production, est qualifié pour donner une réponse à cette question d'espèce.

3° Les sociétés de Saint-Vincent de Paul ne peuvent être admises au bénéfice de l'article 99 du règlement d'administration publique du 15 novembre 1917, que si elles jouissent de la capacité juridique. Et dans cette hypothèse, il appartient encore au préfet de déterminer si ces sociétés remplissent les autres conditions fixées audit article.

M. Gustave Rivet a déposé sur le bureau du Sénat une pétition de M. Girin, demeurant à Saint-Georges-de-Commiers (Isère).

Ordre du jour du vendredi 8 février.

A quinze heures, séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Albertville (Savoie). (Nos 70, fasc. 16, année 1917, et 1, fasc. 1, année 1918. — M. Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Châteaulin (Finistère). (Nos 71, fascicule 16 année 1917, et 2, fascicule 2, année 1918. — M. Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Gap (Hautes-Alpes). (Nos 72, fascicule 16, année 1917, et 3, fascicule 1, année 1918. — M. Monnier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux déclarations de décès par des témoins mineurs pendant la durée de la guerre. (Nos 429, année 1917, et 16, année 1918. — M. de La Batut, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitailllement national. (Nos 443, année 1917, et 35, année 1918. — M. Colin, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réprimer la spéculation sur les denrées et marchandises et notamment sur le charbon. (Nos 370, année 1917, et 11, année 1918. — M. Colin, rapporteur.)

Suite de la discussion de la proposition de loi, de MM. Henry Chéron et Ernest Cauvin, attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels à l'égard des prévenus qui n'ont pas encore été condamnés et étendant les conditions d'application de l'article 463 du code pénal. (Nos 323, 329 et 391, année 1917, et a nouvelle rédaction année 1918. — M. Charles Deloncle, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi de MM. Etienne Flandin et Jonnat, ayant pour objet la reconstitution des djemaas de douars dans les communes de plein exercice. (Nos 10 et 15, année 1918. — M. Etienne Flandin, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à

la création d'un registre du commerce. (N^{os} 174, année 1917, et 392, année 1917. — M. Astier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'étendre aux réseaux secondaires d'intérêt général les effets de la loi du 30 novembre 1916, concernant l'approbation, par simple décret, des accords conclus entre les concessionnaires de voies ferrées d'intérêt local et l'autorité concédante pour la modification des contrats de concession, pendant la durée de la guerre

et une période consécutive d'un an au maximum. (N^{os} 9 et 25, année 1918. — M. Faisans, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier et à compléter l'article 15 de la loi du 30 décembre 1916, en ce qui concerne les boissons gazéifiées et les produits destinés à la préparation des eaux minérales artificielles. (N^{os} 425, année 1917, et 30, année 1918. — M. Cazeneuve, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, modi-

fiant le taux de l'intérêt légal et suspendant temporairement la limitation de l'intérêt conventionnel. (N^{os} 371, année 1917, et 33, année 1918. — M. Albert Peyronnet, rapporteur.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de reconnaître aux femmes salariées de mobilisés le droit à un congé de durée égale à chacune des permissions de dix jours de leurs maris. (N^{os} 447, année 1917, et 34, année 1918. — M. Paul Strauss, rapporteur.)